

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2014



Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit



Rapport d'activité



De gauche à droite en haut:

Visite de Sa Sainteté le pape François au Conseil de l'Europe le 25 novembre 2014

Prix de l'innovation démocratique remis au projet Génération démocratie (Turquie) lors du Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, novembre 2014)

L'Assemblée parlementaire a réélu en juin 2014 **Thorbjørn Jagland** (Norvège) Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour un mandat de cinq ans

De gauche à droite en bas :

Martin Schulz, Président du Parlement européen, devant l'Assemblée parlementaire lors de sa session de janvier 2014

Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe, lors de la Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne (Turin, Italie, octobre 2014)

Édition anglaise

*Council of Europe :
2014 Highlights*

Tous droits réservés.
Aucun extrait
de cette publication
ne peut être traduit, reproduit,
enregistré ou transmis,
sous quelque forme
et par quelque moyen
que ce soit – électronique
(CD-Rom, internet, etc.),
mécanique, photocopie,
enregistrement ou
de toute autre manière
– sans l'autorisation préalable
écrite de la Direction
de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex
ou publishing@coe.int).

Photos
© Conseil de l'Europe

Mise en pages
Jouve, Paris

Édité par le Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
www.coe.int

© Conseil de l'Europe, avril 2015
Imprimé au Conseil de l'Europe

CONSEIL DE L'EUROPE

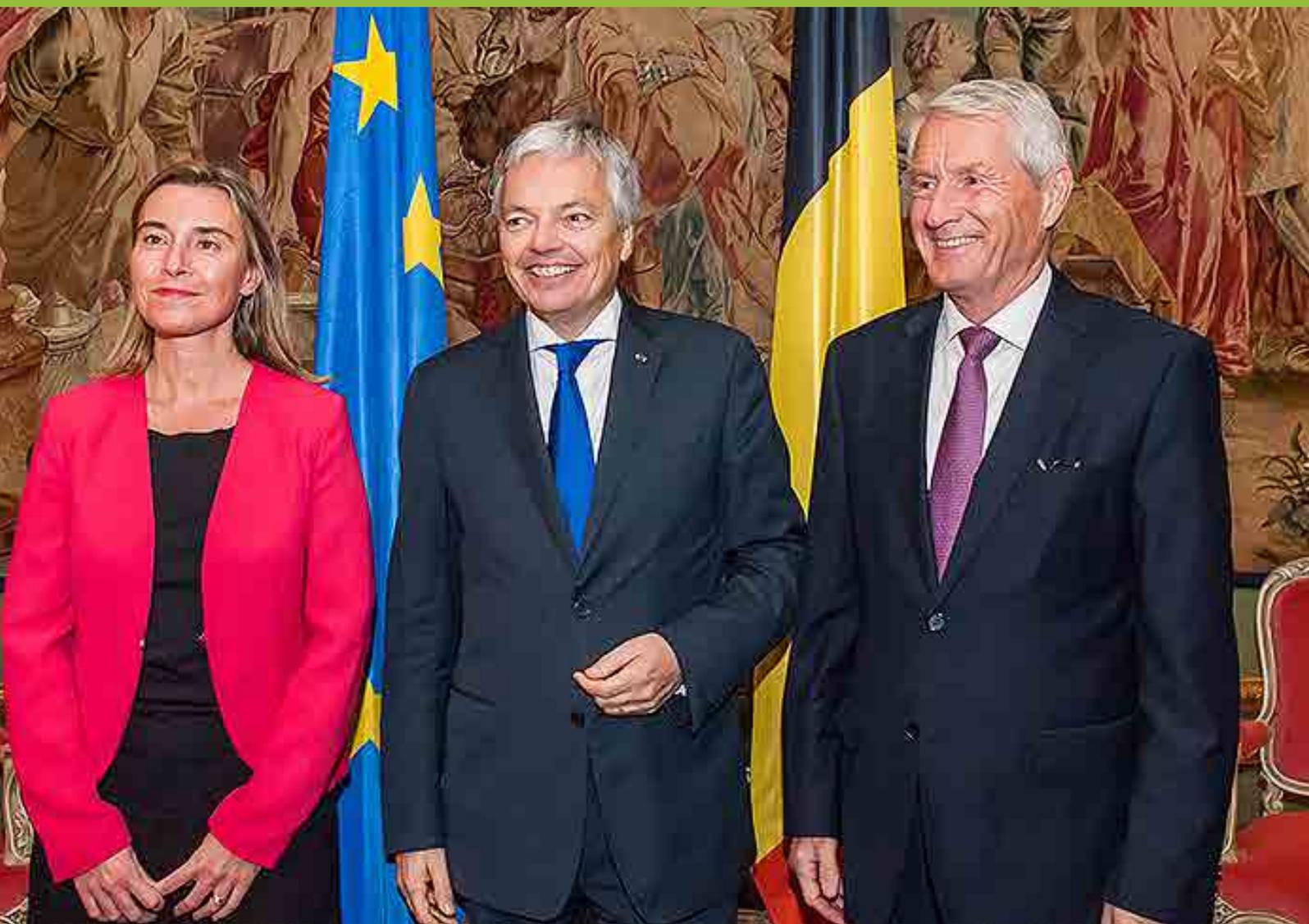
Points forts 2014

Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité

Table des matières

PRÉFACE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	7
COMITÉ DES MINISTRES	9
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	13
Commission des questions politiques et de la démocratie	14
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme	15
Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)	15
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias	15
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	16
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles	16
Commission sur l'égalité et la non-discrimination	17
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	17
Division de la coopération interparlementaire et de l'observation des élections	17
Division de soutien de projets parlementaires	17
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE	19
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	23
Vers une meilleure mise en œuvre de la Convention	23
Affaires interétatiques	24
Événements importants pour la Cour en 2014	25
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	27
Suivi par pays	27
Activités thématiques	29
Coopération avec d'autres acteurs des droits de l'homme	29
RELATIONS EXTÉRIEURES	31
Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	31
Relations avec l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE	31
Relations avec les autres organisations et les autres pays	31
PLANIFICATION POLITIQUE ET AFFAIRES POLITIQUES	33
Planification politique	33
Écoles d'études politiques	33
Affaires politiques	34
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	37
Protection et développement des droits de l'homme	38
Questions particulières en matière de droits de l'homme	38
État de droit	40
Justice et coopération juridique	42
DÉMOCRATIE	45
Gouvernance démocratique	45
Citoyenneté démocratique et participation	47
Dignité humaine et égalité	48
Questions relatives aux Roms	51
ACTIONS SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DE RESSOURCES	53
Europe de l'Est	53
Caucase du Sud	54
Europe du Sud-Est et Turquie	54
Pays voisins du Sud	56
Asie centrale	56
Mobilisation de ressources et relations avec les donateurs	57
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	59
COMMUNICATION	61
Relations avec les médias	61
Relations publiques et publications	62
CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2014	65
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2014	67
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2014	68



Visite à Bruxelles du Secrétaire Général,
Thorbjørn Jagland (novembre 2014).
De gauche à droite : **Federica Mogherini**,
Haute Représentante de l'Union européenne
pour les affaires étrangères et la politique
de sécurité, **Didier Reynders**, ministre belge
des Affaires étrangères, et le Secrétaire
Général du Conseil de l'Europe

Préface

Thorbjørn Jagland
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

En 2014, nous avons été les témoins de bouleversements qui ont touché tout notre continent. La crise en Ukraine et, au début de 2015, les attentats terroristes à Paris illustrent l'importance capitale du savoir-faire et des instruments du Conseil de l'Europe. Nous avons en effet beaucoup à offrir à un moment où l'Europe se bat pour défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

■ L'année dernière, j'ai publié le premier rapport annuel sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe, qui fournissait une analyse approfondie d'un vaste éventail de sujets. Il a révélé que, d'une extrémité à l'autre du continent, des violations des droits de l'homme (corruption, immunité contre les poursuites, impunité, traite des êtres humains, racisme, discours de haine et discrimination) continuaient d'être perpétrées. Ce rapport établit clairement nos priorités et précise les grandes lignes de notre action dans ces domaines.

■ Nous avons pris des mesures énergiques à la suite des violences survenues au début de l'année 2014 en Ukraine. Nous soutenons fermement ce pays dans son entreprise de réformes aux plans judiciaire, électoral et constitutionnel. La Commission de Venise, notre organe consultatif spécialisé, a publié ses avis sur diverses questions d'ordre constitutionnel, en particulier sur la loi ukrainienne de « lustration ». J'ai nommé un représentant permanent auprès de la Verkhovna Rada, et nous œuvrons dans les plus hautes sphères politiques pour inciter l'Ukraine à trouver une solution à ces problèmes.

■ De nombreux Européens continuent de subir des atteintes à leur liberté d'expression et le Conseil de l'Europe a pour priorité de remédier à cette situation, en particulier à l'égard des journalistes. C'est pourquoi nous avons lancé une plate-forme internet afin de favoriser la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. Celle-ci permettra à des organisations

partenaires de confiance d'émettre des alertes en cas de menace et aidera le Conseil de l'Europe à y réagir plus efficacement. En décembre 2014, le Conseil de l'Europe ainsi que des ONG partenaires ont signé un mémorandum d'accord sur la création de cette plate-forme innovante.

■ Nous avons également intensifié notre lutte contre le terrorisme. Nous renforçons nos défenses contre de nouvelles menaces, notamment celles relatives aux « combattants terroristes étrangers ». Les experts ont entamé la rédaction d'un protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme qui érigerait en infractions pénales le recrutement, la formation, la préparation et les déplacements effectués à des fins terroristes. Nous élaborons également des lignes directrices destinées à prévenir la radicalisation dans les prisons, et redoublons d'efforts pour contrôler les documents d'identité et de voyage des personnes soupçonnées de terrorisme.

■ Le Conseil de l'Europe est de plus en plus reconnu pour sa contribution à l'avènement d'une culture de la démocratie dans le sport. Le sport joue un rôle à part dans l'intégration sociale, la tolérance et la compréhension, et met en avant nos valeurs fondamentales. Le Conseil de l'Europe combat la violence des spectateurs et le dopage et, l'année dernière, nous nous sommes attaqués aux matches arrangés dans notre Convention sur la manipulation de compétitions sportives, ouverte aux pays du monde entier et qui a recueilli un nombre record de signatures initiales.

■ Les grands défis sont aussi synonymes de grandes possibilités. Au Conseil de l'Europe, nous continuerons d'encourager les changements requis pour instaurer la paix et la sécurité en Europe.

**Passation de pouvoir
entre le Président sortant
Sebastian Kurz, ministre
autrichien de l'Intégration
et des Affaires européennes
et internationales, et Elmar
Mammadyarov, ministre
des Affaires étrangères
de l'Azerbaïdjan**
(Vienne, Autriche, mai 2014)



**Passation de pouvoir entre
le Président sortant Elmar
Mammadyarov, ministre
des Affaires étrangères
de l'Azerbaïdjan, et Didier
Reynders, ministre
des Affaires étrangères
de la Belgique**
(Strasbourg, novembre 2014)

Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2014 sont consultables sur le site www.coe.int/t/cm/

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

En 2014, le Comité des Ministres a été présidé par l'Autriche jusqu'au 14 mai, puis par l'Azerbaïdjan jusqu'au 13 novembre et enfin par la Belgique.

Lors de sa **124^e session ministérielle**, qui s'est déroulée à Vienne le 6 mai sur le thème « Les valeurs du Conseil de l'Europe et la stabilité en Europe : défis actuels », les discussions ont principalement porté sur un rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe, et sur la crise actuelle en Europe. La séance de travail informelle a été consacrée à la situation en **Ukraine** (voir aussi ci-après).

En ce qui concerne l'efficacité à long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (« la Convention »), les Ministres ont pris note avec satisfaction des mesures prises par les différentes parties prenantes depuis la session précédente en vue de mettre en œuvre la Déclaration de Brighton et, en particulier, des mesures supplémentaires prises par la Cour pour renforcer l'efficacité de ses travaux à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole n° 14, ce qui a entraîné une diminution notable du nombre d'affaires pendantes. Le Comité a toutefois noté que l'arriéré de requêtes recevables et potentiellement fondées qui sont pendantes devant la Cour demeure un grave problème et il a encouragé les États membres à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre la Convention au niveau national et exécuter pleinement les arrêts de la Cour. Enfin, il a appelé les États parties à signer et à ratifier dans les meilleurs délais le Protocole n° 15 portant amendement à la Convention.

Le Comité des Ministres s'est réuni à quatre reprises pour **surveiller l'exécution des arrêts de la Cour** et il a clos 1 501 affaires. En janvier et en juillet, le Comité a tenu un échange de vues avec le Président de la Cour, M. Dean Spielmann, sur les activités de la Cour et les perspectives de leur développement durant les mois à venir.

La situation en Ukraine a été régulièrement inscrite à l'ordre du jour des Délégués des Ministres en 2014. Ces derniers ont rappelé à plusieurs reprises l'attachement de leurs gouvernements au respect du droit international, et notamment au règlement pacifique des différends et au plein respect de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance de l'Ukraine. Ils ont condamné le référendum illégal tenu en mars dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol, ainsi que l'annexion illégale subséquente par la Fédération de Russie. Le Comité a appelé instamment à l'instauration d'un dialogue entre la Fédération de Russie et le Gouvernement ukrainien afin de rechercher une solution pacifique et négociée. Le Comité a également apporté son soutien à l'initiative du Secrétaire Général visant à mettre en place un comité consultatif international chargé de veiller à ce que les enquêtes menées sur les incidents violents qui ont eu lieu à Maïdan et ensuite à Odessa soient conduites dans le respect des exigences posées par la Convention européenne des droits de l'homme.



Session ministérielle à Vienne, Autriche, mai 2014

■ En septembre, les Délégués des Ministres ont accueilli avec satisfaction le protocole signé à Minsk le 5 du même mois, premier pas vers un cessez-le-feu durable et une solution à long terme de la crise dans l'est de l'Ukraine. Ils ont appelé toutes les parties à respecter et à appliquer scrupuleusement (et sans délai) l'ensemble des 12 principes contenus dans ce protocole. Dans ce contexte, ils ont appelé la Fédération de Russie à user de son influence sur les séparatistes dans l'est de l'Ukraine, afin d'apaiser les tensions et de parvenir à un règlement pacifique et négocié de la crise. Les Délégués ont aussi appelé instamment la Fédération de Russie à retirer toutes ses troupes d'Ukraine et à s'abstenir de toute autre ingérence militaire en Ukraine, ainsi qu'à sécuriser la frontière pour éviter le transfert illégal de moyens militaires.

■ Exprimant leur vive préoccupation à propos des personnes touchées par le conflit, les Délégués des Ministres ont encouragé le Secrétaire Général à étudier la manière dont le Conseil de l'Europe pouvait traiter les conséquences des opérations militaires en Ukraine, du point de vue à la fois des besoins humanitaires et des droits de l'homme. Ils ont eu un échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme à l'issue de sa visite en Crimée. En avril, ils ont examiné un rapport sur la situation des minorités nationales en Ukraine, établi à leur demande par le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157). Ils ont appelé les parties concernées à donner suite à toutes ses conclusions.

■ En avril, le Comité des Ministres a passé en revue l'état de la coopération avec le **Monténégro** et les progrès accomplis par ce pays dans l'exécution de ses engagements statutaires. Tout en notant qu'un certain nombre de réformes restaient encore à mener à bien, il a décidé d'interrompre la procédure destinée

à faire le bilan périodique de la coopération avec le Monténégro. En juillet, le Comité a approuvé deux programmes d'assistance visant à soutenir les élections générales prévues en **Bosnie-Herzégovine** le 12 octobre et les élections législatives prévues en **République de Moldova** le 30 novembre. Concernant la Géorgie, le Comité des Ministres a approuvé un programme d'assistance pour les élections locales tenues le 15 juin dans ce pays. En avril, il a été saisi du neuvième rapport consolidé du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie. À la lumière de ce rapport, le Comité a exprimé sa préoccupation à l'égard des violations continues des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes résidant dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, ainsi que dans les zones adjacentes. Il a réitéré son soutien sans équivoque à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues.

■ Au cours de l'année, le Comité des Ministres a tenu **quatre débats thématiques** qui ont donné lieu à un certain nombre de décisions. Ces débats ont porté sur les questions suivantes : « La violence contre les femmes (coopération, en particulier dans le cadre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – STCE n° 210) » ; « Le rôle et le fonctionnement des ONG au Conseil de l'Europe » ; « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe – Rapport du Secrétaire Général » ; et « Garantir la liberté d'expression sur internet ».

■ Concernant **les médias et la liberté d'expression**, le Comité des Ministres a adopté une déclaration relative à **la protection du journalisme** et à **la sécurité des journalistes** et des autres acteurs des médias dans laquelle il a invité les États membres à s'acquitter instamment de leurs obligations de protection des journalistes et des autres acteurs des médias face à toute forme d'attaque. En novembre, il a approuvé le texte d'un mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et des organisations partenaires sur la création d'une plateforme visant à renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. Il a autorisé le Secrétaire Général à signer ce mémorandum et l'a invité à évaluer l'efficacité de la plateforme après une période initiale de test d'un an.

■ Le Comité a aussi adopté le « **Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet** » afin d'aider ces derniers à mieux comprendre leurs droits fondamentaux en ligne et à savoir quoi faire en cas de contestation de ces droits.



Salle du Comité des Ministres

■ En ce qui concerne la **peine de mort**, le Comité des Ministres a réaffirmé, en avril et en octobre, son opposition résolue à la peine capitale en tous lieux et en toutes circonstances. Il a de nouveau instamment appelé la Fédération de Russie, seul État membre n'ayant pas encore aboli la peine de mort, à prendre sans tarder toutes les mesures nécessaires pour transformer le moratoire existant sur la peine capitale en abolition de droit de cette peine et à ratifier le Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme. Au cours de l'année, le Comité des Ministres a adopté plusieurs déclarations dans lesquelles il a déploré les exécutions intervenues au Bélarus et aux États-Unis d'Amérique. Au sujet du Bélarus, le Comité des Ministres a une nouvelle fois appelé les autorités de ce pays à décréter sans attendre un moratoire sur les exécutions, premier pas vers l'abolition de la peine de mort : il s'est déclaré prêt à leur apporter l'assistance dont elles pourraient avoir besoin à cet effet.

■ En juillet, le Comité des Ministres a adopté deux conventions. La première est la **Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives** (STCE n° 215), qui a été ouverte à la signature lors de la 13^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Macolin, Suisse, 18 septembre 2014). Quinze États membres ont signé la convention à cette occasion. La seconde est la **Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains**, ouverte à la signature le 25 mars 2015 à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne).

■ La Rencontre 2014 du Conseil de l'Europe sur la **dimension religieuse du dialogue interculturel** s'est déroulée à Bakou (Azerbaïdjan) les 1^{er} et 2 septembre. Elle avait pour thème « Le dialogue interculturel : interaction entre culture et religion ».

■ La coopération avec d'autres organes internationaux et les relations extérieures ont continué de retenir l'attention du Comité des Ministres. En ce qui concerne la coopération avec **l'Union européenne**, les Ministres présents à la session de Vienne ont pris note avec satisfaction du développement de celle-ci, sur la base d'un rapport qui leur a été présenté à cette occasion. Pour ce qui est des relations avec **l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**, le groupe de coordination entre les deux organisations s'est réuni à deux reprises pour faire le point sur cette coopération. En février, le Comité des Ministres a tenu son échange de vues annuel avec des experts des capitales sur les travaux conduits dans le cadre de **l'Organisation des Nations Unies (ONU)** sur les questions relatives aux droits de l'homme.

■ En ce qui concerne la **politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines**, un rapport a été soumis au Comité des Ministres lors de sa session de Vienne. Les rapports finaux sur la mise en œuvre des priorités de coopération avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie au cours de la période 2012-2014 ont été soumis au Comité des Ministres à la fin de l'année.

Anne Brasseur,
Présidente de l'Assemblée
parlementaire
du Conseil de l'Europe



Haut :

Sebastian Kurz, ministre de l'Intégration et des Affaires européennes et internationales de l'Autriche
Martin Schulz, Président du Parlement européen
Werner Faymann, Chancelier fédéral de l'Autriche
Heinz Fischer, Président de l'Autriche
Elmar Mammadyarov, ministre des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan

Bas :

Ilham Aliyev, Président de la République d'Azerbaïdjan
Petro Porochenko, Président de l'Ukraine
Olemic Thommessen, Président du Parlement de la Norvège
Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)
Sir Suma Chakrabarti, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Assemblée parlementaire

Les documents adoptés par l'Assemblée parlementaire en 2014 sont consultables sur le site internet <http://assembly.coe.int>

L'Assemblée parlementaire, composée d'élus issus des 47 parlements nationaux, est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions de l'Organisation, dont la Convention européenne des droits de l'homme.

**Présidente de l'Assemblée parlementaire :
M^{me} Anne Brasseur (Luxembourg)**

Au cours de ses quatre parties de session et des trois réunions de la Commission permanente, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a discuté de nombreux rapports, adoptant 29 recommandations, 62 résolutions et 1 avis sur une convention du Conseil de l'Europe.

Parmi les sujets figurant au calendrier de l'Assemblée, on peut citer les thèmes suivants : développer une stratégie pour prévenir le racisme et l'intolérance ; les menaces contre l'humanité posées par le groupe terroriste connu sous le nom d'« EI » ; l'organisation de l'aide aux réfugiés syriens ; la violence véhiculée dans et par les médias ; les effets des nouvelles technologies de l'information sur la démocratie ; renforcer les signalements des soupçons d'abus sexuels sur les enfants ; l'arrivée de flux migratoires mixtes sur les côtes italiennes. Une réunion extraordinaire de la Commission permanente élargie s'est tenue lors de la visite de Sa Sainteté le pape François au Conseil de l'Europe le 25 novembre.

■ Les débats sur la situation en Ukraine ont généré une controverse au sein des États membres, suscitant des réactions politiques, notamment la décision de l'Assemblée de suspendre les droits de vote de la délégation russe et son droit d'être représentée au sein des instances dirigeantes de l'Assemblée ainsi que son droit de participer à des missions d'observation d'élections.

■ Certaines personnalités politiques européennes ont choisi l'Assemblée en tant que forum pour délivrer des messages politiques importants (voir page ci-contre).



Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée, et **Asaf Mammadov**, père du lauréat du prix des Droits de l'homme Václav Havel, Anar Mammadli, emprisonné

■ Conformément à sa responsabilité pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, l'Assemblée a élu M. Jon Fridrik Kjølbro juge à la Cour au titre du Danemark.

■ En juin, l'Assemblée parlementaire a réélu M. Thorbjørn Jagland Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour un mandat de cinq ans.

■ L'Assemblée a décerné le prix de l'Europe 2014 à la ville de Słupsk (Pologne). Le prix des Droits de l'homme Václav Havel 2014 a été décerné à M. Anar Mammadli (Azerbaïdjan). Le prix du Musée du Conseil de l'Europe a été décerné au Museum de Baksı (Turquie).

■ En 2014, l'Assemblée a observé des élections dans huit pays : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, République de Moldova, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Tunisie, Turquie et Ukraine.

■ La **commission des questions politiques et de la démocratie** s'est penchée sur des défis politiques européens majeurs, avec des rapports sur les thèmes suivants : faire barrage aux manifestations de néonazisme et d'extrémisme de droite ; les enjeux d'une Europe fédérale ; et la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Elle a continué de suivre la situation au Proche-Orient et a poursuivi ses relations avec les



partenaires pour la démocratie de l'Assemblée : le Conseil national palestinien, le Parlement du Maroc et le Parlement de Jordanie. Elle a également présenté un rapport sur la demande faite par le Parlement de la République kirghize concernant le statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire, un statut que celle-ci lui a octroyé. La commission a également maintenu des contacts avec d'autres organisations internationales, notamment avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et les Nations Unies.

■ La **commission des questions juridiques et des droits de l'homme** a adopté des rapports sur les thèmes suivants : le besoin de renforcer la formation des professionnels du droit sur la Convention européenne des droits de l'homme ; la protection des mineurs contre les dérives sectaires ; le renforcement de l'indépendance de la Cour européenne des droits

de l'homme ; les mesures visant à prévenir l'utilisation abusive de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112) ; la protection des témoins : outil indispensable pour la lutte contre le crime organisé et le terrorisme en Europe ; l'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme : la Déclaration de Brighton et au-delà ; les menaces contre la prééminence du droit dans les États membres du Conseil de l'Europe : affirmer l'autorité de l'Assemblée parlementaire.

■ La **commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)**, outre son rapport d'activité annuel, a présenté des rapports sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine, sur le réexamen, pour des raisons substantielles, des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe, sur le respect des obligations et engagements de l'Albanie, et sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie. À la suite de leurs visites d'information en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en République de Moldova, en Serbie, en Ukraine, à Monaco, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et en Turquie, les rapporteurs respectifs ont transmis des notes d'information à la commission qui les a rendues publiques dans la plupart des cas. Les rapporteurs concernés ont également effectué une visite d'information à Paris dans le cadre de la préparation d'un avis sur la demande de parlementaires visant à ouvrir une procédure à l'égard de la France à la suite des manifestations contre la loi Taubira.

■ La **commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias** a préparé des rapports sur les thèmes suivants : les effets des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la démocratie ; l'amélioration de la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace ; le droit d'accès à internet ; la violence véhiculée dans et par les médias ; identités et diversité au sein de sociétés interculturelles ; la bonne gouvernance et une meilleure qualité de l'enseignement ; élever le statut de l'enseignement et de la formation professionnels ; le patrimoine menacé en Europe ; l'avis de l'Assemblée sur le projet de convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives. La commission a également organisé une conférence sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes.



Sa Sainteté le **pape François**, avec la Présidente de l'Assemblée, **Anne Brasseur**

■ La **commission des questions sociales, de la santé et du développement durable** a préparé des rapports sur les questions suivantes : la pauvreté des enfants ; le signalement des soupçons d'abus sexuels sur les enfants ; une justice pénale des mineurs adaptée aux enfants ; une conclusion positive de la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants ; le bien-être des citoyens européens ; un travail décent pour tous ; l'exclusion sociale ; les défis qui se posent à la Banque de développement du Conseil de l'Europe ; le cancer du sein ; les objectifs du Millénaire pour le développement ; la diversification énergétique et le changement climatique. La commission a favorisé le dialogue parlementaire en stimulant les investissements sociaux et une meilleure mise en œuvre des droits sociaux en Europe. Elle a également organisé cinq réunions du réseau de l'APCE des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, dans le cadre de la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe.

■ La **commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** a présenté des rapports sur l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme de l'Assemblée parlementaire, sur la mutation de l'administration en Europe, et sur le changement d'affiliation politique postélectoral des membres et ses répercussions sur la composition des délégations nationales. Elle a contribué au débat sur le réexamen, pour des raisons substantielles, des pouvoirs de la délégation russe, en validant dans un avis la proposition de suspendre le droit de vote ainsi que certains droits de participation et de représentation de ses membres. La commission est également à l'origine de la plateforme de l'Assemblée parlementaire contre la corruption, lancée en avril 2014.

■ La **commission sur l'égalité et la non-discrimination** s'est concentrée sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la promotion de la Convention d'Istanbul avec des rapports sur les auteurs de violences, la prostitution et la traite et l'esclavage moderne en Europe. Les auditions organisées par le Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence et les activités de sensibilisation menées par le rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes ont permis de renforcer ce travail. La non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre ont également figuré dans ses priorités par le biais du travail mené par le rapporteur général sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). La commission a enfin présenté des rapports sur la prévention du racisme et de l'intolérance en Europe ; le racisme dans la police ; la situation et les droits des minorités nationales en Europe ; la coopération entre les institutions nationales des droits de l'homme et les parlements ; les droits des femmes et les perspectives de la coopération euro-méditerranéenne.

■ La **commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** a présenté des rapports consacrés à la gestion des flux migratoires, ainsi qu'aux déplacements forcés et aux droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Elle a suivi de près la situation humanitaire des réfugiés ukrainiens et syriens, et divers problèmes liés aux migrants irréguliers qui traversent la Méditerranée. Elle a aussi traité le sujet des enfants migrants non accompagnés, l'intégration des migrants et la participation démocratique des diasporas de migrants. La commission a poursuivi ses formations destinées à aider les parlementaires à visiter les centres de rétention. Sa sous-commission sur la coopération avec les pays d'origine et les pays de transit non européens a organisé, en coopération avec le Parlement marocain, un séminaire sur la politique migratoire du Maroc et l'expérience européenne. De nombreux parlementaires des pays méditerranéens y ont participé.

■ La **Division de la coopération interparlementaire et de l'observation des élections** a organisé 21 missions d'observation des élections. Au total, 255 membres de l'Assemblée ont été impliqués dans ces missions organisées principalement en partenariat avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE-BIDDH), l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Toutes les délégations de l'APCE, à l'exception d'une, ont été assistées par les experts de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).

■ La **Division de soutien de projets parlementaires** assure une meilleure connaissance des recommandations clés de l'APCE auprès des parlements nationaux des États membres et au-delà, et auprès des observateurs et parlements partenaires pour la démocratie. Ses activités se sont concentrées essentiellement sur trois axes : les droits de l'homme, en particulier le rôle des parlements nationaux dans la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne ; le développement par les parlements des instruments pour lutter contre la corruption ; la liberté des médias et la sécurité des journalistes. Plusieurs initiatives concernant les droits de l'homme ont été mises en œuvre : elles visent les membres des commissions concernées aux parlements nationaux et leurs fonctionnaires. En outre, la division développe la dimension parlementaire des différents programmes conjoints du Conseil de l'Europe, notamment en coopération avec la Direction des programmes et la Commission de Venise.



Jean-Claude Frécon (France, SOC), a été élu président du Congrès, lors de la 27^e session en octobre 2014, pour un mandat de deux ans



Pour la première fois, de jeunes délégués âgés de 16 à 30 ans, originaires de 34 États membres, ont participé à la session du Congrès (Strasbourg, octobre 2014)

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Les textes adoptés par le Congrès en 2014 sont consultables sur le site internet www.coe.int/t/Congress

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est l'instance du Conseil de l'Europe qui représente la voix des collectivités territoriales européennes – approximativement 200 000 collectivités dans les 47 États membres. Le Congrès a pour mission essentielle d'assurer un suivi de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres, en évaluant la mise en œuvre par ces États de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Président du Congrès : Jean-Claude Frécon (France)

En 2014, le Congrès a organisé des missions de suivi en Belgique, Pologne, Norvège et Grèce ; il a adopté des recommandations sur la situation de la démocratie locale et régionale au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Arménie, en Suède et en Belgique.

Il a entretenu un dialogue régulier avec les autorités nationales des États membres et a intensifié ce dialogue avec les États engagés dans une procédure de suivi, afin d'assurer la mise en œuvre de ses recommandations. En 2014, il a poursuivi son dialogue de suivi avec la Bosnie-Herzégovine et le Portugal, et a engagé ce dialogue avec la Géorgie, l'Arménie et l'Ukraine.

Parallèlement au processus de suivi politique, le Congrès a mené des missions d'observation des élections locales et régionales aux Pays-Bas, en Ukraine et en Géorgie. Ces missions ont permis l'évaluation du système politique, du cadre juridique et médiatique, ainsi que l'analyse de la campagne électorale et de son financement dans les pays concernés. Les recommandations rédigées à la suite de ces missions ont été adoptées lors de la session d'octobre 2014.

En 2014, le Congrès a poursuivi et amplifié sa coopération avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et ses groupes de rapporteurs, en particulier celui sur la démocratie. Il a activement contribué aux événements organisés par la présidence autrichienne du Comité des Ministres, à Klagenfurt, Salzbourg, Vienne et Innsbruck, sous la présidence de l'Azerbaïdjan à Bakou et celle de la Belgique à Bruxelles.



Une délégation du Congrès a observé les élections locales anticipées organisées le 25 mai 2014 en Ukraine

■ Tout au long de l'année, la situation en Ukraine a fait l'objet d'une attention toute particulière au sein du Congrès, à l'instar des autres instances du Conseil de l'Europe. Le Congrès a ainsi adopté plusieurs déclarations condamnant la tenue d'un référendum non démocratique en Crimée, l'annexion de cette région autonome d'Ukraine et de Sébastopol par la Russie, et la présence de troupes russes dans l'est de l'Ukraine. Il a tenu des débats lors de ses deux sessions plénières annuelles sur la situation en Ukraine et les tensions séparatistes dans ce pays et dans les pays voisins. Il a également intensifié le dialogue déjà existant avec les autorités ukrainiennes et a pris des initiatives concrètes pour aider ce pays à suivre la voie des réformes territoriales. En particulier, le Congrès a observé les élections locales en mai et a organisé une première visite de suivi. Il a entrepris en juillet une visite de haut niveau qui lui a permis de dresser un tableau complet de la situation en Ukraine et des difficultés majeures que traverse le pays. Il a organisé plusieurs séminaires de formation à la démocratie et à la gouvernance locale, notamment à l'intention de jeunes leaders politiques et des maires élus le 25 mai. En décembre, la première phase de son programme de suivi a porté sur le transfert de compétences aux représentants élus locaux et régionaux.

■ Le Congrès a par ailleurs actualisé ses programmes de coopération, notamment en Albanie et en Arménie, et a développé sa contribution aux plans d'action du Conseil de l'Europe pour les États membres, en particulier l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et la République de Moldova.

■ Ces activités de coopération ont été menées en étroite coordination avec les autorités des pays concernés et sont soutenues par les contributions volontaires de plusieurs États membres, dont le Danemark et la Suisse.

■ Le Congrès a consacré ses deux sessions annuelles de 2014 (mars et octobre) au thème suivant : « La place des jeunes dans la société : une responsabilité partagée des villes et des régions ». L'objectif était de proposer un forum d'échanges entre élus territoriaux européens sur la participation des jeunes en tant qu'acteurs de la démocratie locale et régionale.

■ Pour la deuxième session de l'année, en octobre 2014, le Congrès a invité de jeunes délégués à participer pour la première fois à une session du Congrès, aux côtés des 47 délégations nationales. Ces jeunes, âgés de 16 à 30 ans, venant de 34 pays, ont ainsi activement pris part aux travaux et aux débats. Ils ont notamment préparé et animé un débat sur « la cogestion et la mise en place des organes de prise de décisions conjointes » et sur « l'emploi/le chômage des jeunes ». À partir de leur évaluation de cette expérience, le Congrès développera des activités visant à promouvoir la participation active des jeunes au travail du Congrès.

■ Dans le contexte de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe, le Congrès a mis en œuvre des activités spécifiques au Maroc et en Tunisie. Il a adopté lors de sa session d'octobre un statut de partenaire de la démocratie locale, qui va lui permettre de renforcer cette coopération et de soutenir les réformes territoriales avec les gouvernements et les autorités locales et régionales dans les pays voisins de l'Europe. Le Maroc a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour l'obtention de ce statut.

■ Le Congrès a fêté son 20^e anniversaire en 2014. En mars, lors de la 26^e session, une cérémonie spéciale s'est tenue en présence des anciens présidents du Congrès et de représentants des principaux partenaires institutionnels de celui-ci, et tout particulièrement le Comité des régions de l'Union européenne. À cette occasion, le discours prononcé en 1957 lors de la première session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux (ancêtre du Congrès) par Jacques Chaban-Delmas, Premier Président de la Conférence, a été diffusé dans l'hémicycle, rappelant que la question de la démocratie locale et régionale au Conseil de l'Europe s'inscrit dans une perspective de presque soixante ans.

■ En novembre, le Congrès et le Comité des régions, créé également en 1994, ont organisé deux événements conjoints : une réunion de la commission de la gouvernance du Congrès et de la Commission pour la citoyenneté, la gouvernance, les affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX), et une rencontre du groupe de contact entre le Comité des régions et le Congrès. Les débats ont porté sur les sujets d'intérêt commun et une attention particulière a été portée aux pays candidats à l'Union européenne et aux pays du Partenariat oriental.

■ Le Congrès a continué, par ailleurs, à coopérer étroitement avec le Comité des régions de l'Union européenne, comme prévu par le Mémoire d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Il a signé un accord de coopération avec l'Assemblée des régions d'Europe en définissant un programme d'actions conjointes pour 2014-2015, autour, notamment, de la décentralisation et de la promotion de l'autonomie régionale. Il a aussi poursuivi sa coopération avec les autres partenaires institutionnels et associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux.

■ Le Congrès a mis en œuvre des travaux thématiques dans les domaines qui figurent parmi les priorités du Conseil de l'Europe. Ainsi, dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, il a continué à promouvoir activement le Pacte des villes et des régions qu'il a lancé en 2012 et qui a déjà été signé par une soixantaine de villes, régions et associations.

■ La huitième édition de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) a officiellement eu lieu entre le 13 et le 19 octobre 2014 ; elle a été consacrée à « La démocratie participative : partager, proposer, décider », avec un accent particulier mis sur les jeunes. Quelque 175 partenaires de 24 pays ont organisé près de 450 activités.

■ Depuis le Sommet des maires sur les Roms en septembre 2011, le Congrès a travaillé avec le représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, afin d'établir un cadre de coopération et d'échange pour les villes et les régions désireuses de mettre en place des politiques d'inclusion des Roms. C'est dans le cadre de cette « Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms » que le Congrès et le représentant spécial ont lancé le programme ROMACT, avec le soutien financier de la Commission européenne. Ce programme a pour but de renforcer la volonté politique et de développer la capacité des collectivités territoriales à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action et des projets favorisant l'inclusion des Roms. ROMACT est pour l'heure appliqué en Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Slovaquie et Italie.

■ Comme lors des éditions précédentes, le Congrès a été étroitement impliqué dans la préparation et le déroulement du Forum mondial de la démocratie 2014 sur le thème « De la participation à l'influence : la jeunesse peut-elle redynamiser la démocratie ? », en participant à plusieurs sessions de travail et en organisant, en marge du forum, des sessions de formation pour de jeunes leaders locaux d'Ukraine.



Dean Spielmann, Président
de la Cour européenne des droits de l'homme

Cour européenne des droits de l'homme

www.echr.coe.int/ECHR/homepage_fr

La Cour européenne des droits de l'homme a pour rôle de vérifier que les droits et les garanties prévus par la Convention européenne des droits de l'homme sont respectés par les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Les individus peuvent porter plainte devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

Président de la Cour : Dean Spielmann (Luxembourg)

VERS UNE MEILLEURE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Dans le droit-fil d'une évolution déjà très visible en 2013, une série d'affaires tranchées par la Cour en 2014 ont établi l'effectivité de nouveaux recours mis en place dans différents pays pour connaître les griefs de violation des droits tirés de la Convention. Parmi les exemples notables, il y a les mesures prises par l'Italie pour remédier au problème structurel de surpopulation carcérale constaté dans l'arrêt pilote de 2013 *Torreggiani c. Italie*. Dans une optique globale, les autorités italiennes ont modifié le droit pénal de manière à permettre un usage plus fréquent des peines alternatives, sans privation de liberté, et à privilégier les peines plus courtes pour certains types d'infractions. Les détenus sont désormais autorisés à passer plus de temps à l'extérieur de leurs cellules chaque jour. Un nouveau recours préventif a été instauré, leur permettant de se plaindre de conditions de détention particulièrement mauvaises. Ces griefs sont examinés par un juge habilité à enjoindre l'administration carcérale

d'améliorer la situation du détenu. Par ailleurs, toute personne détenue dans des conditions contraires à l'article 3 de la Convention peut se faire indemniser, sous la forme d'une réduction de peine ou, si cela n'est pas réalisable, d'une indemnité pécuniaire. Dans sa décision *Stella c. Italie*, la Cour a passé en revue toutes ces mesures et a également tenu compte non seulement de la diminution importante de la surpopulation carcérale globale depuis 2010 mais aussi de la création de places de prison supplémentaires pendant cette même période. Soulignant le principe de subsidiarité, elle a estimé que l'Italie disposait désormais de recours effectifs pour remédier aux griefs tirés, sur le terrain de l'article 3, de mauvaises conditions d'emprisonnement. Grâce à cette décision, 3 700 requêtes similaires ont pu être renvoyées au niveau national.

AFFAIRES INTERÉTATIQUES

■ La Roumanie a elle aussi pris des mesures correctives efficaces afin de régler le problème structurel de la restitution de propriétés privées saisies pendant la période communiste. La Cour a été saisie de milliers d'affaires de cette nature ces dernières années, conduisant à l'arrêt pilote *Maria Atanasiu* de 2010. Dans le cadre de l'exécution de cet arrêt, les autorités roumaines ont modifié la loi en 2013 de manière à instaurer une nouvelle procédure d'indemnisation encadrée par des règles claires et prévisibles et par des délais contraignants pour l'action administrative, sous le contrôle du juge. Dans l'arrêt de 2014 *Preda c. Roumanie*, la Cour a examiné le nouveau recours et jugé que tout requérant doit en avoir fait usage. Ainsi, environ 2 600 affaires similaires ont été déclarées irrecevables pour non-épuisement.

■ La Cour en a conclu de même au sujet des lenteurs excessives du système judiciaire grec. Dans trois arrêts pilotes adoptés en 2010 et 2012, elle a jugé que ce problème était de nature structurelle et que les autorités grecques devaient le régler. En 2014, la Grèce a adopté une nouvelle loi permettant l'indemnisation des personnes touchées par le problème des lenteurs excessives de la justice pénale. Statuant sur cette nouvelle procédure dans l'affaire *Xynos*, la Cour y a vu un recours effectif dont tout requérant doit désormais avoir fait usage.

■ Le dernier exemple concerne la Turquie. Un recours constitutionnel instauré dans ce pays en 2012, dont la Cour avait d'ores et déjà reconnu l'effectivité en 2013, a été réexaminé en 2014 eu égard à un tout autre type de grief. Dans l'affaire *Koçintar c. Turquie*, le requérant, invoquant l'article 5 de la Convention, soutenait que la durée de sa détention provisoire avait été excessive. La Cour a examiné en détail la jurisprudence de la Cour constitutionnelle dans les affaires similaires couvertes par la disposition correspondante de la Constitution turque. Elle a été convaincue que le recours constitutionnel était réellement accessible aux détenus. Elle l'a également jugé effectif puisqu'un constat par la Cour constitutionnelle de la durée excessive d'une détention entraîne la libération de l'intéressé.

■ Grâce en partie aux développements ci-dessus, la Cour a pu traiter un très grand nombre d'affaires en 2014, représentant plus de 86 000 requêtes. Il y a donc eu une baisse notable du nombre d'affaires en cours, passant d'environ 100 000 au début de l'année à un peu moins de 70 000 à la fin.

■ 2014 est une année où la compétence inter-étatique de la Cour (article 33 de la Convention) aura occupé une place importante. La Grande Chambre a rendu un arrêt dans deux affaires : *Géorgie c. Russie (n° 1)*, qui avait pour origine des événements survenus sur le territoire de l'État défendeur en 2006-2007, et *Chypre c. Turquie*, qui concernait la satisfaction équitable après l'arrêt au principal rendu par la Cour dans cette affaire en 2001. Trois nouvelles procédures inter-étatiques ont été introduites par l'Ukraine contre la Fédération de Russie, ce qui a conduit la Cour à indiquer des mesures provisoires à l'un et l'autre de ces États dès l'entame des procédures. Deux de ces affaires ont été communiquées à l'État défendeur vers la fin de l'année.

Visite du **Grand-Duc Henri Albert Gabriel Félix Marie Guillaume de Luxembourg**





Sa Sainteté le **pape François**
avec le Président
et les Vice-Présidents de la Cour

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POUR LA COUR EN 2014

■ La Cour a reçu la visite officielle du Grand-Duc de Luxembourg, qui a prononcé une allocution devant la Cour plénière en session solennelle, à laquelle étaient également conviés de hautes personnalités du Conseil de l'Europe et des représentants des États membres. Le Grand-Duc a évoqué l'attachement de son pays aux valeurs incarnées par le Conseil de l'Europe, notamment le respect des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et la prééminence du droit. Il a souligné l'importance pour chaque État de se doter des institutions nécessaires pour prévenir les violations de la Convention et pour garantir la conformité de son ordre juridique aux droits fondamentaux.

■ La Suisse a commémoré le 40^e anniversaire de sa ratification de la Convention en invitant le Président de la Cour à prononcer une allocution devant les deux chambres du Parlement suisse réunies en séance commune. Dans son allocution, ce dernier a salué la Suisse pour avoir dès le début pleinement intégré la Convention dans son ordre juridique interne, où les droits garantis par celle-ci sont considérés comme ayant valeur constitutionnelle. Le Président de la Cour a souligné l'attachement partagé de la Suisse et de la

Cour aux principes fondamentaux et aux valeurs de la Convention. Il s'est également félicité des importantes initiatives prises par la Suisse – en particulier la Conférence d'Interlaken en 2010 – en vue de renforcer le système de la Convention.

■ La Cour a été associée à la visite au Conseil de l'Europe de Sa Sainteté le pape François, qui a rencontré le Président et les Vice-Présidents de la Cour. Tous les juges avaient été invités à assister au discours papal. Le dialogue judiciaire s'est poursuivi avec les juridictions suprêmes et constitutionnelles de nombreux pays. Il a également revêtu une dimension interrégionale, avec la visite à la Cour des juges de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIADH). Pendant plusieurs jours, les représentants de la CIADH se sont longuement entretenus avec leurs homologues européens, ainsi qu'avec d'autres organes du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit et des droits de l'homme. Les relations entre les deux juridictions de protection des droits de l'homme ont été renforcées grâce aux échanges de juristes entre leurs greffes respectifs.



Le Commissaire aux droits de l'homme, **Nils Muiznieks**, dans l'avion pour sa visite au Monténégro

Commissaire aux droits de l'homme

Des informations détaillées sur les activités menées par le Commissaire en 2014 sont disponibles sur son site internet : www.coe.int/web/commissioner/.

Compte Twitter du Commissaire : @CommissionerHR.

Le Commissaire aux droits de l'homme se penche et attire l'attention, en toute indépendance, sur les violations des droits de l'homme en Europe.

Nils Muiznieks (Lettonie) depuis avril 2012

SUIVI PAR PAYS

En 2014, le Commissaire s'est rendu plusieurs fois en Ukraine, pour mettre en lumière les conséquences pour les droits de l'homme des événements violents de février et du conflit dans l'est du pays. Le rapport publié après sa première visite, qui a eu lieu en février, souligne plusieurs problèmes graves et persistants dans le domaine des droits de l'homme, qui doivent être traités : en particulier, l'usage excessif de la force par la police, le manque d'indépendance et d'impartialité du système judiciaire et l'absence de cadre législatif régissant l'exercice de la liberté de réunion pacifique. En juin, le Commissaire s'est rendu à Kiev et à Odessa, où il a souligné la nécessité urgente de faire en sorte que les enquêtes en cours sur les violations des droits de l'homme respectent les normes internationales des droits de l'homme, en termes de sérieux, de rapidité, de transparence et de participation des victimes. Il s'est entretenu avec un certain nombre de personnes déplacées et a adressé une lettre au Premier ministre ukrainien, dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par la situation de ces personnes et a appelé à prendre d'urgence des mesures au niveau central pour renforcer la réponse humanitaire de l'État. À la suite de sa visite dans l'est de l'Ukraine, effectuée en décembre, le Commissaire a souligné que le conflit armé y a des effets dévastateurs sur les droits de l'homme de la population et sur la situation humanitaire. Il a aussi diffusé une vidéo destinée à faire prendre conscience des souffrances humaines causées par le conflit.

■ En septembre, le Commissaire a effectué une mission à Kiev, Moscou et Simferopol. Il a souligné que les cas de violation des droits de l'homme en Crimée¹ doivent être traités et a notamment attiré l'attention sur la nécessité d'enquêter sur tous les cas de violations graves des droits de l'homme qui se sont produits depuis février 2014. Le Commissaire a aussi déclaré qu'il faut prendre d'urgence des mesures pour garantir les droits des minorités et leur sécurité, ainsi que la liberté des médias et la sécurité des journalistes.

■ D'autres pays ont également fait l'objet d'une visite : l'Arménie, la France, la Géorgie, la Hongrie, le Monténégro, les Pays-Bas et la Roumanie. De plus, le Commissaire s'est rendu en Azerbaïdjan en octobre pour s'informer sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et pour poursuivre son dialogue avec les autorités sur la base de ses observations relatives à la liberté d'expression et à la liberté d'association, qu'il avait publiées en avril. À la suite de cette visite, le Commissaire a demandé instamment aux autorités de faire cesser les représailles contre les défenseurs des droits de l'homme et d'améliorer la protection des libertés d'expression, de réunion et d'association dans le pays.

1. La mission du Commissaire aux droits de l'homme visait à promouvoir la jouissance effective des droits de l'homme. Elle ne peut être interprétée ni comme une reconnaissance des autorités *de facto* ni comme une reconnaissance d'une quelconque modification du statut de ce territoire.



Le Commissaire aux droits de l'homme, **Nils Muižnieks**, discutant de la situation des déplacés internes à Dnipropetrovsk, Ukraine

■ Plusieurs rapports consacrés à des pays ont été publiés en 2014. Dans son rapport sur la Hongrie, le Commissaire a insisté sur la nécessité de mieux garantir la liberté des médias, de combattre l'intolérance et la discrimination endémiques, et d'améliorer la protection des droits de l'homme des migrants. Précédemment, dans une lettre adressée au ministre de l'Office du Premier ministre hongrois, le Commissaire avait invité instamment les autorités à mettre fin à la rhétorique stigmatisante employée à l'encontre des organisations non gouvernementales (ONG) qui œuvrent dans le domaine de la défense des droits de l'homme et des valeurs démocratiques.

■ Parmi les autres rapports ayant suscité un vaste débat figure le rapport sur les Pays-Bas, dans lequel le Commissaire souligne que les droits des migrants et des enfants doivent être mieux protégés. Ce rapport a été publié à la suite d'une visite effectuée en mai, qui avait déjà donné lieu à plusieurs annonces gouvernementales encourageantes, relatives à l'amélioration des dispositions législatives et des pratiques applicables aux enfants migrants.

■ Dans son rapport sur la Roumanie, le Commissaire appelle les autorités à se montrer bien plus déterminées à protéger de manière effective les droits de l'homme des personnes handicapées, des enfants et des Roms. Il constate que beaucoup de personnes handicapées, dont des enfants, sont mises à l'écart de la société dans des institutions de plus en plus nombreuses, où elles vivent souvent dans des conditions inhumaines ou dégradantes et subissent même parfois des mauvais traitements délibérés. Il recommande de donner la priorité à la désinstitutionnalisation, ainsi qu'à la conduite d'enquêtes effectives sur toutes les allégations de mauvais traitements. Dans ce contexte, il encourage vivement les autorités à créer un mécanisme national de prévention de la torture qui soit efficace.

■ Concernant le Monténégro, le Commissaire souligne dans son rapport que ce pays a un rôle important à jouer dans les efforts régionaux visant à établir la vérité au sujet des violations graves des droits de l'homme commises durant les guerres des années 1990 dans l'ex-Yougoslavie. Toutefois, l'impunité pour les crimes perpétrés en temps de guerre et l'accès à des réparations adéquates pour toutes les victimes de la guerre restent des questions qui ont besoin d'être traitées de manière effective par les autorités. À cette fin, le Commissaire recommande de mettre en place des programmes d'éducation et de formation professionnelles systématiques en droit pénal international et en droit international humanitaire pour les procureurs et les juges.

■ Dans son rapport sur la Géorgie, le Commissaire recommande de poursuivre les efforts pour augmenter la confiance de la population à l'égard de la justice et pour promouvoir l'égalité et les droits des minorités. Il constate une diminution du recours à la détention provisoire et une augmentation des taux d'acquiescement, qui semblent indiquer que les tribunaux ont cessé de se conformer de manière quasi automatique aux réquisitions et à l'argumentation du ministère public. Il reste cependant nécessaire de faire preuve de vigilance pour renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et pour protéger les juges contre les ingérences indues.

■ Le rapport sur le Danemark porte principalement sur les droits de l'homme des migrants et des demandeurs d'asile. Le Commissaire y observe que l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas toujours respecté dans le contexte de l'asile et de l'immigration dans ce pays et invite instamment les autorités danoises à améliorer la protection qu'elles apportent aux enfants migrants. Il note que, malgré les changements positifs apportés en 2012, des progrès restent nécessaires, notamment pour que les procédures de regroupement familial concernant des enfants soient appliquées de manière positive et humaine. Le Commissaire ajoute que l'intérêt supérieur de l'enfant doit l'emporter sur sa capacité d'intégration ou sur celle de ses parents.

■ Le système judiciaire est au centre du rapport sur l'Albanie. Dans ce rapport, le Commissaire souligne que le niveau élevé de corruption dans le système judiciaire entrave gravement son bon fonctionnement et entame la confiance de la population à l'égard de la justice et de l'État de droit en Albanie. Il demande instamment aux autorités de redoubler d'efforts pour que toutes ces affaires de corruption fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites effectives.

Nils Muižnieks lors de la visite d'un campement rom dans le 15^e arrondissement de Marseille, France



ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Commissaire a poursuivi ses activités sur quelques grandes questions de droits de l'homme, dont les migrations, la liberté d'expression et la liberté des médias. Concernant cette dernière question, il a notamment publié un document thématique consacré à la prééminence du droit sur internet et dans le monde numérique en général, dans lequel il souligne que les normes et principes qui s'appliquent hors ligne doivent aussi être respectés en ligne. Le document thématique du Commissaire examine la question urgente des moyens d'instaurer et de maintenir la prééminence du droit sur internet et dans le monde numérique en général. Ce faisant, il met fortement l'accent sur les menaces que représentent, notamment pour la protection des données et la liberté d'expression, les pratiques consistant à s'ingérer dans les activités en ligne sans respecter les normes internationales.

Le Commissaire s'est aussi beaucoup intéressé aux menaces et aux difficultés auxquelles les journalistes doivent faire face en Europe, à la fois en matière de sécurité personnelle et de restriction de leurs libertés. Dans une série d'articles, il a souligné la nécessité de protéger une presse libre, pluraliste et responsable, indispensable au bon fonctionnement de toute démocratie. Il a regretté de devoir constater certains phénomènes inquiétants qui fragilisent la liberté de la presse en Europe : les violences à l'encontre de journalistes, les législations répressives et la concentration de la propriété des médias compromettent ainsi la sécurité, la liberté et l'indépendance du journalisme.

Concernant les migrations, le Commissaire a insisté dans plusieurs articles sur la nécessité de garantir l'accès à l'asile et de concilier les mesures de contrôle des frontières avec la protection des droits de l'homme. Il a aussi été particulièrement actif dans le cadre du débat espagnol sur la légalisation du renvoi des migrants qui arrivent à Ceuta et à Melilla ; il a traité cette question dans des interviews et des tribunes publiées dans la presse, ainsi que lors de rencontres avec les autorités espagnoles.

Au cours de l'année, le Commissaire a publié, dans son « Carnet des droits de l'homme », une série d'articles consacrés à des thèmes aussi divers que : les droits de l'homme des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes) ; les droits de l'enfant ; les droits sociaux ; les personnes disparues ; l'accès aux soins de santé ; les droits des femmes ; les jeunes ; les violences policières ; les avortements sélectifs en fonction du sexe ; et la lutte contre l'antisémitisme.

Les activités thématiques se sont aussi traduites par des interviews accordées à la presse et par une utilisation intensive des réseaux sociaux.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ACTEURS DES DROITS DE L'HOMME

Le Commissaire a poursuivi sa coopération avec les structures nationales des droits de l'homme, telles que les ombudsmans, les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité, aussi bien dans le cadre de ses visites que de ses activités spécifiques.

Il a continué à rencontrer des défenseurs des droits de l'homme, lors de réunions et de visites ciblées.

Il a aussi continué à coopérer et à régulièrement échanger des informations avec des membres de la Commission européenne et du Parlement européen, avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, avec des rapporteurs de l'ONU et avec des représentants du Haut-Commissariat pour les réfugiés.



Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et **Štefan Füle**, Commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage (UE), signent un nouveau cadre de coopération à long terme

Relations extérieures

www.coe.int/DER

POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

La mise en œuvre de la politique à l'égard des régions voisines s'est poursuivie en 2014 en étroite coopération avec l'Union européenne. Le dialogue politique engagé avec les pays du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale a continué. Les priorités de coopération de voisinage (NCP) ont été mises en œuvre en Jordanie, au Maroc, en Tunisie et au Kazakhstan, et conclues avec le Kirghizstan. Par ailleurs, des partenariats de voisinage – associant coopération et dialogue politique renforcé – ont été préparés pour la Jordanie, le Maroc et la Tunisie pour la période 2015-2017. Les pays voisins adhèrent ainsi plus largement aux conventions du Conseil de l'Europe et prennent part à des activités ciblées de coopération, notamment par l'intermédiaire de la Commission de Venise.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, L'ONU ET L'OSCE

UNION EUROPÉENNE

La coopération et la coordination des activités entre les deux organisations ont encore été renforcées sur la base du Mémorandum d'accord de 2007. Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi et l'application du mémorandum d'accord a été régulièrement examinée par les Délégués des Ministres. Le Comité des Ministres a estimé qu'un véritable partenariat stratégique avait été mis en place dans les domaines du dialogue politique, de la coopération juridique et des activités de coopération concrète. En avril, le Conseil de l'Europe et l'UE ont signé une « déclaration d'intention » visant à mettre en place un nouveau cadre de coopération dans les pays de l'élargissement et du voisinage de l'Union européenne pour la période 2014-2020. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe ont en outre facilité le renforcement de cette coopération.

ONU

En décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus la Résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, qui illustre la coopération croissante entre les deux organisations dans de nombreux domaines, en particulier les droits de l'homme. La coopération entre les deux organisations a continué à s'intensifier grâce également aux bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne.

OSCE

Les relations avec l'OSCE ont de nouveau porté sur un large spectre d'activités relatives à la dimension humaine « sur le terrain », aux niveaux intergouvernemental et parlementaire ou entre institutions et organes spécialisés. Les bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Vienne et à Varsovie ont facilité la coopération.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET LES AUTRES PAYS

Le Conseil de l'Europe a maintenu des relations et des contacts réguliers avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale de la francophonie et IDEA International. Des visites d'étude ont également été organisées pour des organes des droits de l'homme de la Ligue des États arabes, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Aux relations préférentielles entretenues avec les États observateurs se sont ajoutées des relations avec plus de 70 États membres dans les domaines où l'acquis du Conseil de l'Europe est un atout particulier au niveau mondial.



Photo de famille des **Écoles d'études politiques** au Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, novembre 2014)

Planification politique et affaires politiques

PLANIFICATION POLITIQUE

Pour la deuxième année consécutive, les liens entre le Conseil de l'Europe et les groupes de réflexion (*think tanks*) européens ont été consolidés par des réunions d'experts. Le résultat de cette collaboration a été publié sous le titre : « À la recherche d'une Europe sans clivages : avis d'experts sur la pertinence politique du Conseil de l'Europe ». Ce rapport stimulant, qui suscite la réflexion, met en lumière les questions fondamentales auxquelles le Conseil de l'Europe est confronté : sa pertinence politique, la base de ses États membres et son mode de fonctionnement.

La première réunion avec des dirigeants d'université sur le thème « Vers un rôle renforcé du Conseil de l'Europe dans l'enseignement et la recherche universitaires », organisée conjointement avec les directions opérationnelles du Conseil de l'Europe, a ouvert une nouvelle voie quant au dialogue entre l'Organisation et les hauts représentants de grandes universités européennes, notamment des facultés spécialisées dans l'enseignement et la recherche en matière de droits de l'homme, d'études européennes et de relations internationales. La réunion a exploré les moyens par lesquels l'Organisation pourrait s'ouvrir de manière à améliorer la compréhension de son travail par les universitaires et, à l'inverse, comment les organes du Conseil de l'Europe pourraient davantage tirer profit de la recherche universitaire pour l'élaboration de normes et de mécanismes de suivi. Les possibilités de faire des droits de l'homme et de la démocratie un sujet de premier plan dans l'enseignement et la recherche universitaires, ainsi que dans leur approche générale de l'éducation, ont été étudiées.

La série de débats sur l'identité européenne, destinés aux diplomates, aux agents et aux experts, en vue de susciter une réflexion novatrice et ouverte, s'est poursuivie par les présentations de quatre personnalités européennes reconnues. Ces débats interdisciplinaires ont été organisés en coopération avec l'École nationale d'administration française (ENA) basée à Strasbourg. Les idées et les conclusions de

l'ensemble du cycle des 10 débats ont été publiées dans l'ouvrage *We need to talk about Europe – European Identity Debates at the Council of Europe 2013-14* (« Il faut que nous parlions de l'Europe – l'identité européenne en débat au Conseil de l'Europe 2013-2014 »).

Les brèves réunions mensuelles ALER-T (*Awareness Lab for Early Response Team*) continuent à offrir aux administrateurs du Conseil de l'Europe un espace propice à une réflexion ouverte, sans a priori. La réflexion politique au sein du Secrétariat et l'échange de connaissances en interne ont également été encouragés par l'élaboration régulière de documents de réflexion, qui analysent les résultats d'études de politiques et de recherches récentes sur des questions pertinentes pour le Conseil de l'Europe. Comme les années précédentes, plusieurs notes d'information et autres textes pertinents ont été préparés pour le Secrétaire Général et un document analytique sur les perspectives pour l'année 2015 a été distribué.

ÉCOLES D'ÉTUDES POLITIQUES

Les Écoles d'études politiques, identifiées par le Comité des Ministres comme une activité prioritaire pour l'Organisation, constituent des partenaires fiables et actifs et font office d'ambassadeurs et de multiplicateurs des valeurs et des normes du Conseil de l'Europe. Outre la formation de futurs responsables (plus de 550 en 2014) dans 21 pays, le Réseau des écoles contribue à bâtir des ponts entre les participants de pays en prise avec des conflits gelés et qui, pour ces raisons ou d'autres, communiquent rarement entre eux. Les participants des écoles ont également joué un rôle essentiel dans le succès du Forum mondial de la démocratie et ont pu profiter d'événements additionnels organisés spécialement pour eux.

En plus de la tenue de séminaires régionaux, le Réseau des écoles a développé sa capacité à organiser des activités entre pairs ainsi que des visites d'études et des stages visant l'échange de connaissances. Trois événements de ce type ont eu lieu en 2014.



L'identité européenne en débat :
« Quel défi majeur pour l'UE :
déficit démocratique ou déficit de confiance ? »
(Strasbourg, mars 2014) :
Ana Palacio, ex-ministre des Affaires
étrangères d'Espagne

■ Le premier séminaire international des anciens élèves des Écoles d'études politiques, sur le thème « Exploiter le potentiel des jeunes pour construire un avenir démocratique », a réuni quelque 50 anciens élèves des écoles. Cet événement a jeté les bases d'une coopération plus soutenue au sein même de la communauté des anciens élèves et avec le Conseil de l'Europe pour construire un avenir démocratique fondé sur l'acquis et les valeurs du Conseil.

■ Pour certaines écoles, 2014 fut une année difficile, du fait de pressions politiques exercées par les autorités. D'autre part, l'École d'études politiques d'Ukraine a été en mesure de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des activités relevant du « Train de mesures immédiates pour l'Ukraine », mis en place en réponse à la crise politique dans le pays. En outre, deux nouvelles écoles ont vu le jour en Grèce et en Turquie, portant le nombre total des écoles à 21. En complément de leurs séminaires pilotes, les deux nouvelles écoles ont tenu un séminaire conjoint sur « La politique de l'amitié ». Des contacts ont été pris en vue de développer de nouvelles écoles au Kirghizistan et à

Chypre. La sensibilisation accrue du travail des écoles a été favorisée par la publication de quatre numéros de leur *Bulletin d'information*.

AFFAIRES POLITIQUES

■ Comme les années précédentes, la Direction des affaires politiques a contribué à l'élaboration des 9^e et 10^e rapports de synthèse du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie, lesquels ont été présentés au Comité des Ministres puis examinés par ce dernier. Conformément aux décisions du Comité, ces rapports ont dressé le bilan de la situation en Géorgie après le conflit d'août 2008 : ils ont donné des informations sur les activités du Conseil de l'Europe s'y rapportant et ont proposé des actions supplémentaires à mener dans la région touchée par les conséquences du conflit.

■ Pour ce qui est des activités de suivi et du bilan de coopération, la direction a finalisé, en octobre 2013, le second bilan périodique de la coopération et des progrès accomplis par le Monténégro dans l'exécution des engagements statutaires et la mise en œuvre des processus démocratiques. Le rapport a été présenté au Comité des Ministres puis examiné par celui-ci en 2014. À cette occasion et compte tenu des conclusions du rapport, le Comité a notamment décidé de cesser le bilan périodique de la coopération avec le Monténégro, étant entendu que les autorités monténégrines achèveront les réformes en cours eu égard aux recommandations figurant dans le rapport.

■ En septembre 2014, conformément aux décisions pertinentes du Comité des Ministres, la direction a effectué une visite de travail à Belgrade en vue du second bilan périodique de la coopération et des progrès accomplis par la Serbie dans l'exécution des engagements statutaires et la mise en œuvre des processus démocratiques. Le rapport, présenté au Groupe de rapporteurs sur la démocratie du Comité des Ministres en janvier 2015, dresse le bilan des progrès accomplis par le pays du point de vue des réformes démocratiques et de la coopération avec le Conseil de l'Europe depuis 2011.

■ Pour ce qui est de la coopération avec le Bélarus en 2014, le projet mis en œuvre par le Conseil de l'Europe sur le Point d'information à Minsk, sous la coordination générale de la direction, a contribué à renforcer l'action et la visibilité de l'Organisation dans le pays, ainsi qu'à diffuser des informations sur les normes et les politiques du Conseil de l'Europe dans ses principaux domaines de compétence. Trente-neuf activités, auxquelles ont participé quelque 900 représentants locaux lors des diverses présentations, tables rondes et conférences, ont été organisées dans le pays, avec le soutien du point d'information. Organisées par le Secrétariat, ces activités ont porté sur les questions suivantes, qui présentent un intérêt particulier pour le Conseil de l'Europe : l'adoption d'un moratoire sur la peine de mort (ou l'abolition de cette peine), la procédure pénale et les droits de l'homme, le travail des institutions nationales des droits de l'homme, la protection des droits sociaux, la politique de jeunesse, la traite des êtres humains, le dialogue interculturel et le patrimoine culturel, la lutte contre la corruption et la toxicomanie (nouveau thème en 2014), l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'éducation aux droits de l'homme.

■ La direction a continué à mettre en œuvre des mesures de confiance dans des zones de postconflit,

de conflit gelé ou de conflit prolongé. En 2014, ce programme a favorisé la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et a contribué au dialogue et au renforcement des capacités des professionnels dans les régions touchées. Les principaux bénéficiaires de ce programme sont des représentants issus des deux rives du Nistru/Dniestr en République de Moldova, ainsi que des représentants du Caucase du Sud, notamment de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Une coopération particulièrement fructueuse a pu être mise en place entre les médias des deux rives du Nistru/Dniestr, ainsi qu'entre les professionnels de santé dans les établissements pénitentiaires – en vue de lutter contre la tuberculose et d'autres maladies transmissibles. En 2014, le Conseil de l'Europe a continué de faciliter la reprise des contacts entre des ONG en Arménie et en Azerbaïdjan, dans le but de contribuer à l'instauration de la confiance entre les populations.

■ En outre, le programme de coopération du Conseil de l'Europe avec la Fédération de Russie pour la République de Tchétchénie, mené en partenariat avec le Bureau de l'ombudsman de la Fédération de Russie, s'est poursuivi avec la tenue à Grozny d'une session de formation pour les enseignants de langues travaillant dans un environnement multiculturel.

Réunion des Écoles d'études politiques
au Forum mondial de la démocratie
(Strasbourg, novembre 2014)





Sa Majesté la **reine Máxima des Pays-Bas**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour le développement de la finance inclusive, durant son intervention à la réunion plénière de MONEYVAL (Strasbourg, septembre 2014)

Direction générale

Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/t/dgi/default_fr.asp

PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES DROITS DE L'HOMME

► MÉCANISMES DE SUIVI

EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

En 2014, le service chargé de l'exécution des arrêts de la Cour, qui aide et conseille le Comité des Ministres dans sa surveillance de l'exécution des arrêts, a enregistré 1 396 nouvelles affaires, 70 de plus qu'en 2012 ; parmi ces affaires, 207 révélaient de nouveaux problèmes structurels dans les pays concernés. Un nouveau chiffre record d'affaires classées (1 501 contre 1 398 en 2013) a permis de faire baisser le nombre d'affaires pendantes de 11 108 en 2013 à 10 896 en 2014. Fin 2014, les affaires pendantes comptaient environ 1 500 affaires révélant des problèmes structurels.

■ L'activité de surveillance a porté sur 349 affaires placées sous surveillance soutenue, la procédure s'appliquant aux arrêts faisant apparaître des problèmes structurels/complexes importants (notamment des arrêts pilotes), aux arrêts relatifs aux affaires entre États et aux arrêts demandant des mesures urgentes en faveur du requérant. La plupart des affaires concernaient la surpopulation carcérale et les piètres conditions de détention, la non-exécution des décisions judiciaires définitives internes, la durée excessive des procédures en justice et divers problèmes liés à des actions des forces de sécurité et à des procédures pénales. Après examen, le Comité des Ministres a adopté 118 décisions visant à soutenir ou à encourager les efforts déployés en matière d'exécution.

■ Un des buts premiers de la procédure de surveillance renforcée, en particulier des arrêts pilotes, est de réduire le nombre d'affaires répétitives en veillant à une adoption rapide de mesures effectives de réparation (ou d'autres mesures adaptées) pour endiguer le flot de requêtes soumises à la Cour. Les statistiques de 2014 confirment cette tendance positive, en particulier au vu des efforts importants déployés par la Cour pour faire baisser l'important « stock » d'affaires répétitives.

PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS

■ En 2014, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a effectué 10 visites périodiques (Albanie, Autriche, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Finlande, Géorgie, Irlande, Roumanie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ») ainsi que 7 visites ad hoc (Arménie, partie caribéenne du Royaume des Pays-Bas, Fédération de Russie, Espagne, Ukraine (deux visites), Gibraltar et Royaume-Uni), totalisant 259 jours de visite sur le terrain.

■ Le 24 septembre 2014, des représentants du CPT ont participé à Moscou à une table ronde organisée conjointement par le ministère de la Justice de la Fédération de Russie et le CPT, à la suite de la publication des deux rapports de visite du comité : une visite ad hoc en 2011 dans la région du Caucase du Nord et une visite périodique en 2012. Les discussions ont porté sur la mise en œuvre par les autorités russes des recommandations formulées par le CPT.

■ Le rapport général 2013-2014 du CPT porte sur les phénomènes d'intimidation et de représailles comme défi majeur pour le travail du CPT. Il contient une mise à jour des normes du CPT relatives aux mineurs privés de liberté en vertu de la législation pénale.

■ À la demande des autorités nationales concernées, 16 rapports de visite et un nombre équivalent de réponses des gouvernements ont été rendus publics au cours de l'année.

CHARTRE SOCIALE EUROPÉENNE ET CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE

■ 2014 a surtout été marqué par l'organisation de la Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne, les 17 et 18 octobre à Turin (Italie), qui a placé la Charte au centre de la scène politique européenne, à côté de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, au nom de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits fondamentaux. Trois groupes de discussion étaient prévus sur les thèmes suivants : les mesures d'austérité en temps de crise : l'impact sur les droits sociaux, la participation des citoyens et la contribution de la Charte sociale européenne à la sortie de crise ; la contribution de la procédure de réclamations collectives au respect des droits sociaux en Europe ; les synergies entre le droit de l'Union européenne et la Charte sociale européenne. La conférence a été le point de départ du « Processus de Turin » pour la Charte sociale européenne. Dans le cadre de ce processus, une conférence de suivi sur « l'avenir de la protection des droits sociaux en Europe » aura lieu les 12 et 13 février 2015 à Bruxelles, sous la présidence belge du Conseil de l'Europe.

► NORMES

■ En 2014, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2014)2 aux États membres sur la promotion des droits de l'homme des personnes âgées. Cet instrument vise à assurer la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales par les personnes âgées et à promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Par ailleurs, le Comité des Ministres a adopté la Déclaration sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et un groupe de rédaction s'est réuni à deux reprises en 2014 afin de négocier un nouvel instrument non contraignant du Conseil de l'Europe sur les entreprises et les droits de l'homme. Les autres travaux en cours concernent les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses, ainsi que l'impact de la crise économique sur les droits de l'homme en Europe.

■ En 2014, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a présenté ses travaux sur l'avenir à plus long terme du système de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment à la lumière de la Conférence d'Oslo (avril 2014). Le CDDH a également adopté un rapport contenant des conclusions sur la procédure pour la modification du Règlement de la Cour et l'éventuelle « montée en grade » dans la Convention de certaines dispositions du Règlement de la Cour. La boîte à outils adoptée par le Comité des Ministres pour informer les agents publics sur les obligations de l'État en application de la Convention européenne des droits de l'homme a largement été diffusée et mise en ligne : <http://echr-toolkit.coe.int>.

► COOPÉRATION

■ L'aide aux États membres par le biais de projets de coopération a contribué à renforcer la protection des droits de l'homme au niveau national. L'aide du Conseil de l'Europe a porté ses fruits en Turquie où, deux ans après l'introduction de requêtes individuelles, la Cour constitutionnelle a rendu des décisions historiques se référant à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. L'Ukraine a adopté en octobre 2014 une nouvelle loi pour réformer le parquet conformément aux normes européennes. Des mesures immédiates ont été prises au lendemain des événements de la place Maïdan, concernant des allégations de mauvais traitements et de violations de la liberté de réunion. Le Conseil de l'Europe a travaillé avec les tribunaux de Bosnie-Herzégovine et de Serbie pour élaborer une jurisprudence harmonisée au niveau national.

■ Le Programme européen d'éducation aux droits de l'homme pour des professionnels du droit (HELP) a poursuivi son développement et élaboré de nouveaux cours pour répondre aux enjeux de société, notamment sur la lutte contre la discrimination, le discours et le crime de haine, et les questions d'asile. Grâce à une formation poussée, plus de 4 000 juristes ont été encouragés à porter des affaires de discrimination fondée devant les tribunaux nationaux et la Cour européenne des droits de l'homme.

QUESTIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

MÉDIAS

■ Au vu de la détérioration actuelle de la sécurité des journalistes en Europe, le Comité des Ministres a appelé ses États membres à respecter leurs obligations positives de protéger les journalistes. Une table ronde sur « La sécurité des journalistes : des engagements à l'action » a examiné les moyens de mieux faire face à cette situation. Les bases d'une plateforme en ligne dédiée aux organisations de défense de la liberté des médias ont été posées, afin de permettre à celles-ci de

signaler au Conseil de l'Europe les cas graves de violation de la liberté des médias. Le Séminaire et Dialogue interrégional sur la protection des journalistes a été organisé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres partenaires : il a porté sur la protection effective du travail des journalistes et l'éradication de l'impunité des crimes commis contre ces derniers.

■ Une centaine d'activités de coopération ont été mises en œuvre dans divers pays – Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Ukraine, Kosovo² et Maroc : un suivi de la couverture médiatique des élections, des tables rondes sur la sécurité des journalistes, des conférences sur la transparence de la propriété des médias, les services publics de radiodiffusion, le discours de haine et l'indépendance des autorités de régulation.

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL, ACCORD PARTIEL ÉLARGI

■ L'Observatoire européen de l'audiovisuel collecte et diffuse des analyses de marché et d'analyses juridiques sur le cinéma, la radiodiffusion, la vidéo et l'industrie des services audiovisuels à la demande.

■ Sous sa présidence italienne 2014, l'observatoire a publié, comme chaque année, son *Annuaire – Télévision, cinéma, vidéo et services audiovisuels à la demande en Europe*, le *FOCUS – Tendances du marché mondial du film*, et le bulletin juridique mensuel *IRIS*. Ses autres publications ont porté sur les marchés de l'audiovisuel à la demande dans l'Union européenne, l'industrie cinématographique en Turquie, les réalisatrices dans la production cinématographique européenne et la circulation commerciale des films européens pour enfants. L'observatoire a produit quatre *IRIS plus* sur la législation concernant le financement du cinéma, les médias en salle d'audience, le libre accès aux médias et l'influence des nouvelles technologies sur le droit d'auteur. Deux *IRIS Spécial* avaient pour thème : la vidéo à la demande et la promotion des œuvres européennes ; les données massives et les nouvelles formes de communications commerciales.

■ L'observatoire a conclu sa collecte de données dans les pays méditerranéens pour le programme Euromed Audiovisuel III de l'Union européenne avec deux rapports sur l'Algérie et la Jordanie. Parallèlement, il a continué d'actualiser ses quatre bases de données gratuites.

■ En 2014, lors de sa conférence annuelle au Marché du film à Cannes, l'observatoire a traité de la place des femmes dans l'industrie cinématographique. En juin, à Rome, un atelier organisé par l'observatoire, en coopération avec sa présidence italienne 2014, a examiné la place des nouveaux acteurs dans le financement de la production cinématographique et audiovisuelle. Les systèmes d'incitation fiscale et leur impact sur la production cinématographique et audiovisuelle en Europe et le cinéma en Russie ont fait l'objet de rapports présentés respectivement à Bruxelles et à Moscou. L'observatoire a organisé à Rabat sa toute première conférence sur le financement de la télévision publique avec la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA) du Maroc. Enfin, il a organisé avec la Plateforme européenne des instances de régulation (EPRA) un atelier sur la responsabilité des utilisateurs de contenus.

GOVERNANCE D'INTERNET

■ Le Conseil de l'Europe a édité un *Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet* afin d'aider ces derniers à mieux comprendre leurs droits fondamentaux en ligne et à savoir quoi faire en cas de contestation de ces droits. Une mesure multipartite a pour but la mise en œuvre du guide, en renforçant notamment les cadres nationaux en matière de droits de l'homme afin de permettre aux utilisateurs de demander réparation et de définir des voies de recours juridiques. Le guide a été traduit en huit langues et est diffusé dans le cadre d'un ensemble de mesures de sensibilisation.

■ Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a participé en mai 2014 au Groupe de haut niveau de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet (ICANN) sur les mécanismes mondiaux de coopération et de gouvernance de l'internet, qui a réaffirmé les principes de cette société.

PROTECTION DES DONNÉES

■ Les travaux de modernisation de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108), unique instrument international juridiquement contraignant dans ce domaine, sont achevés et seront présentés au Comité des Ministres en 2015, pour adoption. Les 46 signataires de la convention ont adopté un avis sur les implications des mécanismes d'échange interétatique et automatique de données à des fins administratives et fiscales. Le Maroc a été invité à adhérer à la convention et la République de Maurice a également demandé à être invitée.

2. Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

BIOÉTHIQUE

Les activités ont principalement porté sur les défis soulevés par le développement de la recherche biomédicale et l'importance croissante des banques d'échantillons biologiques (biobanques) recueillis sur des patients et des sujets en bonne santé. Sources potentielles de grands bienfaits pour la santé de l'homme, le stockage et l'utilisation de ces échantillons posent aussi des problèmes liés au respect de l'autonomie et de la vie privée des donneurs. Un projet d'instrument juridique traitant de ces problèmes a fait l'objet d'une consultation publique.

Des travaux spécifiques se sont concentrés sur la protection des droits fondamentaux des personnes atteintes de troubles mentaux, l'utilisation des données relatives à la santé par les compagnies d'assurance et les questions éthiques soulevées par les technologies émergentes.

ÉTAT DE DROIT

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Le suivi de la Convention pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) a conduit le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) à proposer un protocole additionnel visant à ériger en infraction pénale certains actes typiquement commis par les combattants terroristes étrangers ou leurs sympathisants. Le nouveau

protocole devrait être conforme à l'action requise par les résolutions obligatoires adoptées récemment par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le CODEXTER s'est employé à appliquer aux derniers développements de la technologie liée à l'internet les normes du Conseil de l'Europe relatives aux techniques spéciales d'enquête recommandées en 2005.

Le Conseil de l'Europe a activement participé à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il a renforcé sa coopération avec ses partenaires traditionnels – UE, OSCE, ONU –, ainsi qu'avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF). En reconnaissance de sa contribution, le Conseil de l'Europe a pour la première fois été invité aux réunions du GCTF.

Une conférence internationale organisée conjointement par le CODEXTER et le Comité européen pour les problèmes criminels à Málaga (Espagne) a examiné les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. Un séminaire MONEYVAL (Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) a réuni des juges et des procureurs de toute l'Europe et des États-Unis à Saint-Marin en vue d'examiner la manière

Session d'ouverture de la Conférence internationale sur le terrorisme et le crime organisé (Málaga, Espagne, septembre 2014)



dont les produits de la criminalité sont blanchis par la criminalité organisée.

■ En sa capacité d'avocate spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la finance inclusive en faveur du développement, Sa Majesté la reine Máxima des Pays-Bas s'est exprimée devant la 45^e réunion plénière de MONEYVAL (blanchiment d'argent).

■ MONEYVAL a effectué sa première visite à Guernesey, dépendance de la Couronne du Royaume-Uni. Une déclaration publique sur la persistance des carences en Bosnie-Herzégovine a abouti à des amendements à la législation préventive.

■ Afin de promouvoir un espace juridique commun de coopération dans le domaine de la justice pénale, le Conseil de l'Europe a continué d'inciter les juges, les procureurs et les fonctionnaires à faciliter la mise en œuvre d'une trentaine de conventions du Conseil de l'Europe. L'implication des mineurs dans la violence urbaine, notamment via les réseaux sociaux, et les liens entre la criminalité organisée transnationale et le terrorisme font partie des nouveaux défis mis en évidence.

■ La Recommandation CM/Rec(2014)4 du Comité des Ministres relative à la surveillance électronique était au centre des travaux sur la réforme des prisons, dont les objectifs globaux sont la baisse de la surpopulation carcérale et l'amélioration de la gestion des prisons et des soins de santé des groupes vulnérables. La coopération technique avec 35 États membres environ permettra d'atteindre ces objectifs. La réforme du travail de la police, qui vise à renforcer sa conformité avec les droits de l'homme, a également été soutenue.

■ Vingt pays ont bénéficié de la coopération technique pour renforcer la bonne gouvernance, améliorer la prévention de la corruption, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le recouvrement des avoirs volés. Les méthodes de suivi et de renforcement des capacités du Conseil de l'Europe ont été étendues à la région du sud de la Méditerranée – Maroc et Tunisie. Pour la première fois, l'Organisation a coopéré avec la Jordanie. Le Conseil de l'Europe a répondu aux demandes émises par l'Ukraine. La coopération a été élargie à de nouveaux bénéficiaires – Bulgarie, République tchèque et Grèce, membres de l'Union européenne.

Visite d'un centre de détention de courte durée par des experts du Conseil de l'Europe (Lettonie, mai 2014)



LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

■ Le Groupe Pompidou (lutte contre l'abus et le trafic de drogues) a accueilli un nouveau membre (Bosnie-Herzégovine) et un nouvel observateur (Mexique). Il a aidé l'Ukraine à répondre aux besoins des patients qui, à la suite du conflit et après l'arrêt de leur traitement de substitution aux opiacés, risquent de faire une rechute (ou une overdose) et de mourir. Le renforcement des capacités a permis d'améliorer le traitement de la toxicomanie dans les prisons de l'Europe du Sud-Est et les réponses aux problèmes de drogues dans la région du sud de la Méditerranée. La 16^e conférence ministérielle a confirmé la nécessité d'avoir une approche innovante qui prenne en compte les droits de l'homme pour aborder sous un autre angle les questions liées à la drogue.

CORRUPTION

■ La prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs est au centre du quatrième cycle d'évaluation du Groupe d'États contre la corruption (GRECO). Les recommandations du GRECO demandent à ces groupes professionnels de s'engager en faveur d'une prévention plus effective de la corruption dans leurs propres rangs. En 2014, le GRECO a adopté des rapports d'évaluation – Albanie, Azerbaïdjan, Belgique, Croatie, Danemark, Allemagne, Irlande, Lituanie, Malte et Norvège – qui présentent des exemples de bonnes pratiques ainsi que les mesures à prendre, et rendent compte des résultats après une phase de mise en œuvre de dix-huit mois. Tous les pays du continent européen et les États-Unis d'Amérique participent à ces travaux. À travers ces évaluations et grâce à son processus de suivi, le GRECO répond à la demande des citoyens des États membres, qui veulent une plus grande transparence de la vie publique.

■ Le GRECO a également évalué 29 pays du point de vue de leur conformité avec les recommandations du troisième cycle, notamment en relation avec le financement des partis politiques et les concepts juridiques de base de la lutte contre la corruption.

■ Les tendances émergentes du quatrième cycle ont fait l'objet d'une conférence (Académie internationale anticorruption, 10-11 avril) sous les auspices de la présidence autrichienne du Comité des Ministres et avec le soutien financier de Monaco. La conférence a conclu que la réglementation applicable aux parlementaires, aux juges et aux procureurs devait définir les conflits d'intérêts, identifier les situations qui posent des problèmes éthiques délicats, encourager les déclarations obligatoires et garantir la délivrance de conseils individuels en matière d'éthique.

CYBERCRIMINALITÉ

■ La Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STE n° 185) a une nouvelle fois confirmé son statut de traité international le plus influent pour lutter contre la cybercriminalité. Maurice et Panama sont devenus Parties à la convention et Tonga a été invité à adhérer. Le comité de la convention veille à la qualité de la mise en œuvre du traité. Il a achevé son évaluation de l'efficacité de l'entraide juridique et a adopté des notes d'orientation sur les spams et l'accès transfrontalier aux données. Le Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC) à Bucarest (Roumanie) est devenu opérationnel en avril 2014 et soutient le renforcement des capacités sur la cybercriminalité au niveau mondial. En 2014, les activités se sont concentrées surtout sur les pays du Partenariat oriental et les pays prioritaires du projet joint relatif à l'Action globale sur la cybercriminalité (GLACY) – Maurice, Maroc, Philippines, Sénégal, Afrique du Sud et Tonga.

JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

COMMISSION DE VENISE

■ La Commission européenne pour la démocratie par le droit – Commission de Venise – est un organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles. Elle a adopté 45 avis et rapports en 2014.

■ Concernant les activités spécifiques, la commission a travaillé sur les réformes constitutionnelles de cinq pays – Arménie, Géorgie, Roumanie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Ukraine. Elle a examiné les textes juridiques sur le fonctionnement de la justice (tribunaux et bureaux des procureurs) dans sept pays (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldova, Monténégro, Serbie et Slovaquie). Les problèmes récurrents sont l'indépendance des conseils de la magistrature, ainsi que l'indépendance et l'immunité des juges. Après les événements de la place Maïdan en Ukraine, la commission a été invitée à se prononcer sur le prétendu référendum en Crimée,

sur le projet de loi sur l'admission de nouveaux sujets dans la Fédération de Russie (abandonné à la suite à l'avis de la commission) et sur la loi de lustration³ en Ukraine. Après l'adoption d'un avis intérimaire sur cette loi, les autorités ukrainiennes ont reconnu la nécessité de mettre en place un cadre de lustration effective qui soit conforme aux normes internationales.

■ La commission a proposé des critères et des lignes directrices sur l'étendue et la levée de l'immunité parlementaire et a invité les parlements à moderniser leur règlement. Conjointement avec le BIDDH de l'OSCE, elle a adopté des lignes directrices sur la liberté d'association et les questions de personnalité juridique des communautés religieuses ou de conviction. La commission a également souligné le rôle important des tribunaux dans la mise en œuvre des traités internationaux et donné une vue d'ensemble des garanties constitutionnelles des droits des enfants existantes. La 11^e Conférence européenne des administrations électorales, en Finlande, s'est penchée sur la question de la mauvaise utilisation des ressources administratives pendant les processus électoraux.

■ Sept pays arabes ont participé à Rome au 4^e Atelier interculturel sur la transparence et l'État de droit en vue du développement équitable et durable. La commission a aidé les autorités tunisiennes à réformer leurs législations et pratiques électorales. Elle a remis des avis concernant les projets de loi sur le système de la justice au Kirghizistan et au Tadjikistan, et sur la législation électorale au Kirghizistan.

■ Le 3^e Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, organisé conjointement par la commission et la Cour constitutionnelle de la République de Corée, a eu lieu à Séoul fin septembre 2014 et a accueilli plus de 300 participants venus de 97 tribunaux dans le monde. Le Kosovo a rejoint la commission le 12 septembre 2014.

GARANTIR LA JUSTICE – INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

■ Le rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) sur l'évaluation des systèmes judiciaires de 46 pays a été publié en octobre et largement diffusé. L'Union européenne s'est appuyée sur l'étude de la CEPEJ sur le fonctionnement des systèmes judiciaires européens pour son « Tableau de bord de la justice dans l'Union européenne ». Les conclusions et la méthodologie de la CEPEJ ont été utilisées pour orienter les réformes judiciaires dans de nombreux pays membres, notamment par le biais des programmes de coopération de la CEPEJ (Albanie, pays du Partenariat oriental, Maroc, Tunisie, Jordanie).

■ Elle a également élaboré des outils pour la gestion du temps judiciaire et soumis aux décideurs politiques et aux professionnels de la justice de nouvelles lignes directrices sur l'organisation et l'accessibilité des tribunaux, ainsi que sur le rôle des experts dans les procédures judiciaires, afin d'améliorer la qualité des systèmes judiciaires.

■ La CEPEJ a participé à 43 forums (23 pays) sur le fonctionnement de la justice. Le prix européen Balance de cristal de la justice a mis en lumière des pratiques innovantes pour renforcer le fonctionnement des systèmes judiciaires. Elle a élaboré des normes européennes sur l'évaluation du travail des juges, la qualité de la justice et le respect de l'indépendance judiciaire dans son avis n° 17 (2014) du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) et des normes et principes relatifs aux procureurs dans l'avis n° 9 (2014) du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE). Le CCJE a élaboré des avis spécifiques sur le statut des juges pour la Turquie, la Slovaquie et le Luxembourg.

COOPÉRATION JURIDIQUE

■ Le Comité des Ministres a adopté, le 30 avril 2014, la Recommandation CM/Rec(2014)7 sur la protection des lanceurs d'alerte. Un plan d'action a été développé afin de promouvoir et mettre en œuvre la recommandation.

■ Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a approuvé un projet de recommandation sur la prévention et la résolution des conflits sur le déménagement de l'enfant. Il a apporté des conseils ou des avis juridiques – certains avec la Commission de Venise – à plusieurs États membres sur les cadres juridiques et les projets de loi : Arménie, Géorgie, Grèce, Moldova, Turquie et Ukraine.

3. Loi relative à l'intégrité du gouvernement.



Jeremy Rifkin, président de la
Fondation pour les tendances économiques,
au Forum mondial de la démocratie
(Strasbourg, novembre 2014)

Direction générale Démocratie

www.coe.int/t/dgi/default_fr.asp

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

www.coe.int/fr/web/world-forum-democracy

Le Forum mondial de la démocratie 2014 sur le thème « De la participation à l'influence – la jeunesse peut-elle redynamiser la démocratie ? » s'est tenu à Strasbourg du 3 au 5 novembre 2014. Il a démontré le rôle moteur des jeunes pour renforcer l'innovation démocratique et favoriser une démocratie plus participative, en ligne avec les développements culturels et techniques du XXI^e siècle. Le forum a fait prendre conscience aux décideurs politiques de la nécessité d'adapter les systèmes démocratiques, afin de proposer aux citoyens et aux jeunes en particulier la possibilité d'influencer les politiques publiques et de rendre les décisions institutionnelles plus transparentes et responsables.

DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE

Le nouveau Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) a démarré ses travaux en 2014 en tant que plateforme d'échanges de haut niveau sur toutes les questions de participation démocratique, réforme territoriale et modernisation administrative. Le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale a continué de mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités ; il a aussi continué d'organiser des visites par les pairs et d'offrir des avis juridiques et politiques substantiels aux États membres (neuf en ont profité, parfois pour plus d'une activité). La 16^e session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui s'est tenue le 17 juin 2014 à Nauplie (Grèce), a adopté une déclaration sur la promotion de la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire.

ÉLECTIONS

Une assistance préélectorale a été fournie en Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldova et Ukraine, axée particulièrement sur le renforcement des capacités des commissions électorales centrales, des médias et des juges, la formation des observateurs électoraux nationaux et la sensibilisation des primo-votants et des femmes aux élections.

CITÉS INTERCULTURELLES

L'évaluation du projet a démontré l'impact du programme des Cités interculturelles pour les villes participantes, ainsi que sa pertinence pour des politiques nationales de diversité et d'inclusion dans les États membres. Ces travaux ont été renforcés par des rapports thématiques et des outils développés dans les domaines des médias et de la diversité, de la perception publique de la diversité et de l'entrepreneuriat des migrants.

GOUVERNANCE CULTURELLE

La première plateforme d'échange du Conseil de l'Europe, traitant de l'impact du numérique sur la culture, s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan). Elle a réuni une centaine de délégués gouvernementaux, représentants des ONG et professionnels de la culture, qui ont identifié les opportunités à saisir et les différentes inquiétudes. Une série de missions d'appréciation sur la valeur du patrimoine culturel pour la société ont été réalisées en France, en République tchèque, en Roumanie et en Italie dans le cadre de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199).

LA GRANDE BELLEZZA

UN FILM DE
PAOLO SORRENTINO



Le film **La Grande Bellezza**, soutenu par Eurimages, a remporté l'Oscar du meilleur film en langue étrangère au Festival de Cannes en 2014

EURIMAGES (ACCORD PARTIEL)

■ Eurimages a accordé son soutien à 74 coproductions européennes pour un montant total de 22,2 millions d'euros. De grands prix sont venus récompenser des coproductions soutenues par Eurimages, tels que l'Oscar et le Golden Globe à Hollywood (États-Unis) pour *La Grande Bellezza*, la Palme d'Or à Cannes (France) pour *Winter Sleep*, le Lion d'Or à Venise (Italie) pour *A Pigeon Sat on a Branch Reflecting on Existence*, le Globe de Cristal à Karlovy Vary (République tchèque) pour *Corn Island*, ou le Giralddillo d'Or à Séville (Espagne) pour *Force majeure*.

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (ACCORD PARTIEL EUR-OPA)

■ L'accord a poursuivi ses travaux sur la protection des groupes les plus vulnérables en cas de catastrophes naturelles, se concentrant sur les besoins des personnes handicapées. Un ensemble d'outils qui leur étaient adaptés a été identifié et leur implication concrète dans la préparation et la réponse aux catastrophes a été encouragée.

CENTRE NORD-SUD (ACCORD PARTIEL)

■ Le Forum de Lisbonne 2014 a réuni plus de 200 participants d'Europe, des régions voisines et d'autres continents afin d'échanger expériences, bonnes pratiques et expertises sur le thème : « Processus électoraux et consolidation démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée ».

SOCIÉTÉ CIVILE ET CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (www.coe.int/ngo)

■ En 2014, les activités étaient axées sur la promotion de la participation civile au processus décisionnel démocratique – l'Ukraine étant le principal pays ciblé. Au niveau régional, les travaux se sont concentrés sur les pays du Partenariat oriental.

■ La Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) s'est réunie deux fois en 2014 et a abordé certains des défis actuels qui se posent à l'Europe : cela a conduit à l'adoption de recommandations sur des sujets tels que les droits de l'homme et les religions, les discours de haine, la protection des défenseurs des droits de l'homme, la violence fondée sur le genre comme arme politique et la lutte contre l'antisémitisme.

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

■ La nouvelle Recommandation CM/Rec(2014)8 du Comité des Ministres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation invite les gouvernements à initier ou à développer des actions d'éducation et de sensibilisation des jeunes au paysage. La Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104) a progressé dans l'établissement des réseaux écologiques et dans la protection des espèces et des habitats naturels menacés, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

ITINÉRAIRES CULTURELS (ACCORD PARTIEL ÉLARGI)

■ Lieux de création d'échanges et de dialogues interculturels, les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont maintenant au nombre de 29 avec la certification du Réseau art nouveau, de l'Itinéraire de l'architecture totalitaire (ATRIUM) et de la Via Habsbourg. L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) a vu le nombre de ses membres passer à 23 avec l'adhésion de la Slovaquie. Les événements majeurs de l'année ont été la troisième université d'été qui s'est tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) et le Forum annuel consultatif à Bakou (Azerbaïdjan).

Le Code de bonne pratique de la Conférence des ONG pour la participation civile au processus décisionnel est la principale référence pour les travaux sur la démocratie participative. Plusieurs activités de renforcement des capacités et de sensibilisation relatives au code ont eu lieu tout au long de l'année 2014, dans certaines régions d'Ukraine, en Roumanie, au Maroc et en Tunisie. Soutenir un environnement favorable aux ONG demeure au cœur des travaux du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG. En 2014, ses études et avis ont abordé les questions de la législation sur les ONG en Azerbaïdjan et dans la Fédération de Russie, ainsi que la réglementation des activités politiques des ONG.

CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION

ÉDUCATION

En décembre, le 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne (STE n° 18) a été célébré à Bruxelles avec un événement de haut niveau sur la pertinence de la convention pour l'éducation et la culture au XXI^e siècle.

Le projet intergouvernemental sur quatre ans « Histoires partagées pour une Europe sans clivages » s'est conclu par une conférence à Vienne en avril. L'un des principaux résultats du projet a été l'élaboration d'un livre électronique interactif, qui a été publié le 5 mai.

Le Conseil de l'Europe a coordonné un groupe de travail dans le domaine des réformes structurelles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, qui a présenté son rapport au groupe de suivi de Bologne en novembre, réunissant des propositions concernant l'assurance qualité, les cadres des certifications, la reconnaissance et la transparence.

Des résultats significatifs ont été obtenus dans les programmes conjoints UE-Conseil de l'Europe sur l'éducation inclusive en Europe du Sud-Est ; l'éducation pour la citoyenneté démocratique en Turquie et au Kazakhstan ; et l'accès à l'éducation pour des victimes des retours forcés, des communautés roms, ashkali et égyptienne au Kosovo. Le programme conjoint UE-Conseil de l'Europe « Génération démocratie » en Turquie a gagné le premier prix de l'Innovation, lors du Forum mondial de la démocratie en novembre dernier. Avec le soutien de « Génération démocratie », un million d'élèves en Turquie apprennent comment être des citoyens actifs et respectueux des droits de l'homme.

Les Académies de formation d'été pour les éducateurs, organisées avec le Centre européen Wergeland, ont célébré leur cinquième anniversaire à Varsovie. Des dessins animés inspirés d'enfants ont été créés ainsi que les versions russe et allemande du film *Halte au harcèlement à l'école*, conçu pour lutter contre la violence à l'école.

JEUNESSE

Le Mouvement contre le discours de haine en ligne a élargi sa portée à travers l'Europe et au-delà, au Maroc, au Mexique et au Canada. Actuellement coordonné par 42 comités nationaux de campagne, le projet continue à fournir aux jeunes les compétences nécessaires pour combattre le discours de haine en ligne, le racisme et la discrimination. Sa pétition pour instituer le 22 juillet comme Journée européenne pour les victimes des crimes de haine a attiré des milliers de signatures, et le soutien de l'Assemblée parlementaire et du Comité des Ministres. Sept « journées d'action », deux « semaines d'action » et une bibliothèque vivante ont été organisées. En octobre, des militants réunis à Gabala (Azerbaïdjan) ont adopté un message fort sur la lutte contre le discours de haine, ainsi qu'un code de conduite pour les internautes.

Le Fonds européen pour la jeunesse a fait participer plus de 200 jeunes au Forum mondial de la démocratie pour débattre de leur rôle dans la redynamisation et le renouvellement de la démocratie.

Le Conseil de l'Europe a coorganisé le Forum mondial sur les politiques de jeunesse à Bakou (Azerbaïdjan) avec les Nations Unies et l'UNESCO. D'autres conférences importantes ont traité des sujets suivants : la discrimination multiple contre les jeunes handicapés, l'accès aux droits sociaux pour les jeunes des milieux défavorisés, les réponses pédagogiques à l'islamophobie et la participation démocratique des jeunes au Maroc. L'analyse internationale de la politique de jeunesse de la Serbie a été finalisée et le camp annuel des jeunes pour la paix s'est tenu en juin.

Plus de 2 000 jeunes ont été formés dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest, ce qui représente plus de 8 000 jours de formation. Deux cent cinq projets ont été soutenus par le Fonds européen pour la jeunesse et 40 organisations internationales de jeunesse ont reçu une subvention structurelle.

DIGNITÉ HUMAINE ET ÉGALITÉ

VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET VIOLENCE DOMESTIQUE

■ La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« la Convention d'Istanbul ») est entrée en vigueur en août 2014. Cette convention crée un modèle d'approche globale coordonnée et centrée sur les victimes pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le 14 octobre, la Convention d'Istanbul a reçu de la Directrice exécutive de l'ONU Femmes le prix de la Politique d'avenir (*World Future Policy Award*) pour ses propositions quant aux politiques à élaborer en la matière. Quinze États membres du Conseil de l'Europe ont déjà ratifié la convention. Son mécanisme de suivi, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), débutera son activité en 2015.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

■ La Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes a accru la visibilité et la connaissance des normes du Conseil de l'Europe. Elle a aussi consolidé le rôle de premier plan de l'Organisation dans l'élaboration des normes pour les droits

de la femme et l'égalité entre les sexes. La stratégie a dynamisé et accéléré les travaux destinés à réduire l'écart entre une égalité *de jure* et *de facto* entre les femmes et les hommes, et elle a regroupé des ressources pour un impact accru dans toute l'Organisation.

DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'IDENTITÉ DE GENRE (SOGI)

■ Deux échanges de connaissances entre pairs ont été organisés, visant à améliorer la protection des droits de l'homme des personnes transgenres, en particulier la reconnaissance légale du genre. Le renforcement des capacités à combattre les crimes de haine a été favorisé par la formation des instructeurs de police et des professionnels du domaine juridique, ainsi que par le partage des bonnes pratiques des États membres via une base de données en ligne.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

■ Le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a achevé le premier cycle d'évaluation de la convention sur le même thème (STE n° 197) en ce qui concerne 35 Parties à la Convention et a entamé le deuxième cycle d'évaluation en mai 2014. Ce cycle mettra l'accent sur l'impact des mesures de prévention de la traite, de protection des victimes et de poursuites des trafiquants, de même que sur les nouvelles tendances en matière de traite et la vulnérabilité des enfants à la traite.



Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive d'ONU Femmes, remet à **Marja Ruotanen**, directrice de la Dignité humaine et de l'Égalité, le prix de la Politique d'avenir décerné à la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Genève, octobre 2014)



LE CONSEIL DE L'EUROPE FÊTE LES 25 ANS DE LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant est la pierre angulaire des activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine

DROITS DE L'ENFANT

■ Les 47 États membres du Conseil de l'Europe ont désormais signé la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels (Convention de Lanzarote, STCE n° 201) et 34 États l'ont ratifiée. Avec l'arrivée des rapports étatiques sur la mise en œuvre de la convention, et notamment sur la question des abus sexuels des enfants dans le cercle de confiance, le Comité de Lanzarote a entamé son premier cycle de suivi.

■ Un outil d'évaluation de la participation des enfants a été publié. Cet outil permettra aux acteurs nationaux de mesurer leurs progrès en matière de promotion des droits des enfants et des jeunes pour participer aux affaires les concernant.

COMMISSION EUROPÉENNE CONTRE LE RACISME ET L'INTOLÉRANCE (ECRI)

■ L'ECRI a publié 7 rapports (Belgique, Bulgarie, Allemagne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suisse) et visité 8 pays (Albanie, Autriche, République tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Norvège et Pologne). Elle a publié ses conclusions sur l'application des recommandations prioritaires pour 9 pays (Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Lituanie, Monaco, Serbie, Espagne et Turquie).

LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

■ Sept recommandations du Comité des Ministres et neuf rapports d'évaluation ont été adoptés, incitant les États parties à prendre des mesures de promotion de l'utilisation de leurs langues régionales et/ou minoritaires dans tous les domaines de la vie publique. Un rapport ad hoc sur la situation des langues minoritaires en Ukraine a été publié. Des programmes de renforcement des capacités dans l'application des

dispositions de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML) (STE n° 148) ont été mis en place en Allemagne et Slovaquie, et des activités d'assistance ont été organisées en France et en Italie en vue de préparer leur adhésion à la charte.

PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES

■ La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) (STE n° 157) est entrée dans le quatrième cycle de suivi en 2014. Le comité consultatif a effectué une visite ad hoc en Ukraine en mars 2014 pour évaluer la situation des minorités nationales. D'autres activités d'assistance ont été mises en œuvre jusqu'en décembre 2014 dans le cadre du projet « Promouvoir la diversité : la protection et l'intégration des minorités nationales en Ukraine ».

SPORT

■ Le Conseil de l'Europe a célébré les 25 ans de la Convention contre le dopage (STE n° 135) et des visites de suivi ont eu lieu en Albanie, en République de Moldova et au Monténégro. Concernant la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (STE n° 120), des visites se sont déroulées en Géorgie et en Slovaquie.

■ La 13^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (18 septembre, Macolin, Suisse) a principalement traité de la corruption dans la gouvernance du sport. Le point fort de la conférence a été l'ouverture à la signature de la nouvelle Convention sur la manipulation de compétitions sportives. Des activités de sensibilisation et de

coopération sur la promotion de la diversité dans et par le sport ont eu lieu, notamment sur la question du sport en prison. Une conférence paneuropéenne sur ce thème s'est déroulée à Paris les 16 et 17 juin.

HANDICAP

■ Les droits de l'homme des personnes handicapées ont été abordés lors de deux conférences majeures organisées sous les présidences autrichienne et belge du Comité des Ministres : le Symposium « Droits de l'homme et handicap » (Vienne, Autriche, avril 2014) et la Conférence « L'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes » (Bruxelles, Belgique, décembre 2014).

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB) (ACCORD PARTIEL)

■ En 2014, la CEB a poursuivi son action en faveur de la cohésion sociale en Europe et a approuvé 28 nouveaux projets et un don, pour un total de 2,07 milliards d'euros. Vingt et un de ces projets (1,32 milliard d'euros) sont en faveur de pays du groupe cible en Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Onze projets soutiennent la création et le maintien d'emplois viables en investissant dans les très petites, petites et moyennes entreprises. Un projet finance la construction de deux nouvelles prisons en France, dans le respect des principes des Règles pénitentiaires européennes.

■ La CEB a également appuyé des mesures d'urgence à la suite des inondations catastrophiques dans les Balkans occidentaux. Plusieurs projets approuvés préalablement ont été restructurés afin de répondre aux besoins de reconstruction dans les pays concernés. Un don de 100 000 euros a été approuvé en faveur de l'International Trust Fund Enhancing Human Security (ITF), contribuant à répondre aux problèmes spécifiques des régions contaminées par les mines en Bosnie-Herzégovine.

■ La CEB a continué à jouer un rôle actif dans le Programme régional de logement (RHP), qui devrait apporter des solutions de logement durables à près de 27 000 ménages en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie. Depuis le lancement du programme, 125 millions d'euros de subventions ont été approuvés en provenance du fonds RHP.

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (DEQM)

■ Dans le cadre du 50^e anniversaire de la Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne (STE n° 50) et de la DEQM, un certain nombre d'événements ont été organisés, notamment une conférence internationale et des ateliers spécialisés à

l'intention de la presse, qui ont contribué à renforcer la visibilité des activités de la DEQM au niveau mondial.

■ Trois suppléments de la *Pharmacopée européenne* ont été publiés (2 267 monographies et 349 textes généraux), 80 nouveaux étalons de référence et 220 lots de remplacement ont été établis – les étalons de référence sont nécessaires à l'application des essais décrits dans les monographies.

■ Cinq projets pour l'établissement d'étalons de référence biologiques ont été terminés. Des alternatives aux essais sur animaux pour des médicaments biologiques ont été évaluées, conformément à la Directive 2010/63/EU de l'Union européenne relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.

■ Le nombre de nouvelles demandes de procédure de certification de conformité (CEP) est resté stable par rapport aux années précédentes, tandis que celui des demandes de révision a continué de croître. Trente-quatre sites de production ont été inspectés et 16 sites ont été évalués pour leur conformité par échange d'informations. La Division certification poursuit le développement de coopérations avec les autorités concernées, à l'échelle mondiale, afin de renforcer et d'élargir la reconnaissance internationale de la procédure CEP.

■ La lutte contre les médicaments contrefaits/illégaux s'est intensifiée, avec l'organisation à Strasbourg d'un 2^e Symposium pour les laboratoires officiels de contrôle des médicaments, ainsi que deux sessions de formation sur les médicaments falsifiés et une étude de surveillance du marché. Une nouvelle base de données (Knowx) recensant les cas de contrefaçon confirmés, également utilisée par les services de répression, est devenue opérationnelle. La promotion de la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime, STCE n° 211) s'est poursuivie, notamment via le renforcement du réseau des points de contact uniques à l'extérieur de l'Europe. Dans le domaine de la sérialisation de masse, un soutien a été apporté à la préparation de futurs systèmes de traçabilité des médicaments.

■ Un atelier d'experts sur la classification des médicaments s'est déroulé à Zagreb (Croatie). Une étude pilote a été conduite sur l'application d'indicateurs (quatre domaines clés) dans la perspective du déploiement de cette approche.

■ Dans le domaine de la protection de la santé des consommateurs, la Résolution CM/Res(2013)9 du Comité des Ministres relative aux métaux et alliages constitutifs des matériaux ou objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires a été présentée lors d'un symposium international à Ljubljana. Des études de surveillance du marché ont été conduites sur des cosmétiques pour enfants, ainsi que des essais de performance de laboratoires sur des écrans solaires et des conservateurs.

■ Les programmes relatifs au contrôle externe de la qualité (coopération avec l'UE) et à la gestion du programme de la qualité dans les établissements du sang se sont poursuivis. La revue annuelle des données fournies par 69 pays, *Newsletter Transplant*, a été publiée. La Journée européenne du don d'organes a été célébrée le 11 octobre à Rome (Italie).

■ La DEQM a passé avec succès des audits réalisés par des organismes externes de certification et d'accréditation, et a conservé la certification ISO 9001:2008 et ISO/IEC 17025:2005.

QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS

■ La promotion de l'inclusion des Roms a continué de figurer en bonne place parmi les priorités politiques en 2014. Dans le cadre du programme ROMED 1, 1 300 médiateurs ont été formés dans 22 États membres depuis 2011. Le programme encourage la médiation dans les écoles, les établissements de santé et sur le marché du travail, renforçant la coopération entre les communautés roms et les institutions publiques.

■ Dans le cadre du programme ROMED 2, le Conseil de l'Europe donne aux communautés roms des moyens d'action et les aide à participer activement aux processus décisionnels au niveau local. Le programme est, à ce jour, mis en œuvre dans 84 communes de 12 pays. Les 78 groupes d'action communautaire qui ont été créés jusqu'ici soutiennent et inspirent les initiatives des autorités publiques qui traitent les problèmes sociaux que rencontrent les Roms.

■ Le nouveau programme ROMACT fournit aux élus et hauts fonctionnaires locaux et régionaux les compétences et capacités leur permettant de promouvoir l'inclusion des Roms grâce à de meilleurs services publics, à une amélioration de leur réactivité et à une plus grande responsabilisation. À la fin de 2014, 38 communes y participaient dans 5 États membres.

■ Le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) a concentré ses travaux sur de nouveaux rapports thématiques concernant : la légalisation des quartiers informels ; les solutions de relogement et les mesures alternatives aux expulsions (forcées) ; les solutions relatives au statut juridique des Roms de l'ex-Yougoslavie et à leur défaut de papiers d'identité ; l'autonomisation des femmes roms et la dimension « égalité des sexes » des politiques en faveur des Roms ; la protection et la promotion des langues parlées par les Roms. Le CAHROM a organisé une visite thématique sur l'éducation inclusive de la petite enfance/préscolaire des enfants roms en République tchèque.

■ Parmi les autres activités clés figure la formation de formateurs pour les professionnels du droit de 40 États membres sur les droits des Roms, dans le cadre du programme HELP. Un module HELP en ligne concernant les Roms est entré en service. Des fonctionnaires de police de 20 États membres ont été initiés à la jurisprudence européenne sur la discrimination à l'égard des Roms (en coopération avec le Service de droit pénal et l'Unité SOGI) ; ces activités ont été suivies d'un stage de formation national destiné à la police italienne et un autre destiné aux juristes d'Albanie et du Kosovo sur le droit au logement. La base de données en ligne sur les politiques et les bonnes pratiques concernant les Roms a atteint un total de 128 entrées.

■ Les messages de la Campagne de sensibilisation Dosta ! ont fait l'objet d'une promotion dans 14 États membres ; une nouvelle approche stratégique est élaborée pour 2015. Les travaux sur l'introduction de l'histoire des Roms dans les programmes scolaires nationaux ont commencé en 2014. L'anniversaire de la libération du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau en janvier 2014 a été l'occasion de commémorer le génocide des Roms perpétré au cours de la seconde guerre mondiale.

Lancement du Plan d'action
du Conseil de l'Europe pour la Géorgie
2013-2015 (février 2014)



Mzia Saganelidze (RFE/RL)



Conférence « Consolidation municipale
en Europe : tendances et solutions
à la fusion et la coopération »
(Kiev, Ukraine, septembre 2014)

Bureau de la Direction générale
des programmes

Actions sur le terrain et mobilisation de ressources

En avril 2014, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont signé une « déclaration d'intention » visant à mettre en place un nouveau cadre de coopération dans les pays de l'élargissement et du voisinage de l'Union européenne pour la période 2014-2020. L'accord est un partenariat stratégique qui a pour but de contribuer à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans les pays concernés, en s'appuyant sur les conventions, les organes de suivi et les programmes de coopération du Conseil de l'Europe. Il implique davantage de moyens de coopération et de nouvelles méthodes de travail.

■ Les rentrées budgétaires supplémentaires du Conseil de l'Europe ont atteint un niveau record de 42,5 millions d'euros grâce à une mobilisation proactive des ressources. C'est un signe fort de la confiance des donateurs dans l'Organisation.

■ En réaction à la crise en Ukraine, le Conseil de l'Europe a élaboré un train de mesures immédiates pour la période d'avril à décembre 2014. Le Conseil de l'Europe et les autorités ukrainiennes ont également élaboré un plan d'action de grande envergure pour l'Ukraine couvrant la période 2015-2017.

■ Les activités de coopération ont été notablement renforcées grâce à l'ouverture de plusieurs nouveaux bureaux du Conseil de l'Europe, notamment à Rabat et à Tunis. Un Bureau de programme sur la cybercriminalité a ouvert à Bucarest, en Roumanie, ainsi qu'un Bureau de projet à Podgorica, au Monténégro.

■ La coopération s'est développée dans les pays voisins du Conseil de l'Europe, en particulier dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale. La coopération du Conseil de l'Europe avec l'Asie centrale s'est intensifiée grâce à un programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe pour le Kazakhstan. Des priorités de coopération de voisinage pour la République kirghize, couvrant la période 2015-2017, sont en cours d'établissement.

► ÉTATS MEMBRES

EUROPE DE L'EST

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

■ En mars, le Plan d'action 2013-2016 du Conseil de l'Europe visant à soutenir les réformes démocratiques a été lancé. Quatre millions et demi d'euros ont été dégagés pour combattre la corruption et le blanchiment de capitaux, sauvegarder la liberté des médias et mettre en œuvre un projet de soutien au parquet, à l'institution du médiateur et au mécanisme de prévention de la torture.

FÉDÉRATION DE RUSSIE

■ La réunion du Comité directeur sur la mise en œuvre des priorités de coopération avec la Fédération de Russie a eu lieu le 1^{er} décembre 2014, à Moscou. Le Bureau de programme a continué de soutenir la coopération en cours et des fonds ont été obtenus pour deux projets supplémentaires qui seront lancés en 2015.

ROUMANIE

■ En avril 2014, le Bureau de programme sur la cybercriminalité s'est ouvert à Bucarest. En 2014, les activités ont été principalement axées sur les pays participant au mécanisme de l'EaP (projet CyberCriminalité@EAP) et sur les pays prioritaires du projet d'action globale sur la cybercriminalité.

UKRAINE

■ En réaction à la crise en Ukraine, le Conseil de l'Europe a élaboré le programme « Coopération avec l'Ukraine – train de mesures immédiates » pour la période allant d'avril à décembre 2014. Au cours de l'année 2014, le Conseil de l'Europe et les autorités ukrainiennes ont élaboré un projet de plan d'action 2015-2017 pour l'Ukraine. En 2014, le Plan d'action 2011-2014 du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine a été mené à terme ; il a eu un effet sur les réformes du système judiciaire (dont la justice pénale), le secteur des médias, la décentralisation et la création d'un mécanisme national de prévention.

CAUCASE DU SUD

ARMÉNIE

■ Dans le cadre du Plan d'action 2012-2014 pour l'Arménie, des résultats tangibles ont été obtenus en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie. Des fonds d'un montant de plus de 10,3 millions d'euros ont été dégagés pour mettre en œuvre l'actuel cycle de programmation. Le Conseil de l'Europe a encore renforcé sa coopération avec les partenaires arméniens ainsi qu'avec le donateur et la communauté internationale.

AZERBAÏDJAN

■ Le Plan d'action 2014-2016 pour l'Azerbaïdjan a été officiellement lancé à Bakou en mai. Le budget total s'élève à quelque 15 millions d'euros. Au cours de l'année 2014, le Bureau de Bakou a joué un rôle appréciable en soutenant des manifestations organisées dans le cadre de la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres.

GÉORGIE

■ Le Plan d'action pour la Géorgie a été lancé à Tbilissi en février 2014 et comporte 34 projets, pour un montant de 17 millions d'euros. La majeure partie du financement a été obtenue à la fin de l'année 2014. Des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation des programmes relatifs à la justice, à la réforme du système pénitentiaire, aux élections et à la lutte contre la discrimination.

EUROPE DU SUD-EST ET TURQUIE

ALBANIE

■ Le Conseil de l'Europe a continué d'accompagner activement le programme de réformes du gouvernement, en particulier pour le système judiciaire, grâce à la Commission de Venise. Un mémorandum d'accord a été conclu avec le ministère de la Justice sur la gouvernance des collectivités locales, la formation des tribunaux pilotes en vue d'accroître leur efficacité, le patrimoine culturel, l'évaluation de l'indépendance de l'Autorité albanaise des médias audiovisuels (AMA) et le soutien à la Commission électorale centrale pour mettre au point les volets d'une plateforme de formation des commissaires électoraux.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

■ Au cours de l'année 2014, le Conseil de l'Europe a mis en œuvre des projets concernant la réforme de la justice, l'enseignement supérieur, la réforme du système pénitentiaire, la liberté des médias, l'éducation inclusive et les droits des minorités. En outre, un programme d'assistance préélectorale axé sur le soutien à la Commission électorale centrale et à des campagnes d'éducation des électeurs menées par des jeunes a été réalisé avant les élections législatives d'octobre 2014. En étroite coopération avec le ministère des Affaires étrangères et les gouvernements des entités, un plan d'action et de coopération a été élaboré en vue de son adoption en 2015.

SERBIE

■ Le Conseil de l'Europe a mené des activités de coopération régionale, spécialement adaptées aux besoins du pays, axées sur la lutte contre la corruption, le système judiciaire, l'éducation inclusive, la liberté des médias et la protection des minorités. En outre, le Bureau de Belgrade a prêté son appui à de plus vastes campagnes du Conseil de l'Europe, centrées sur les droits de l'homme.



Signature d'un nouvel accord de coopération pour l'Europe orientale (Bruxelles, Belgique, 18 décembre 2014). De gauche à droite : **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe, l'ambassadeur **Torbjorn Frøysnes**, chef du Bureau de Bruxelles, et **Michael Köhler**, représentant la Commission européenne

TURQUIE

■ La Turquie a bénéficié d'un soutien important grâce à six projets différents, dont quatre programmes conjoints avec l'Union européenne (IAP) : « l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme », « l'amélioration de la coordination des politiques et pratiques de lutte contre la corruption en Turquie », « le renforcement des compétences du pouvoir judiciaire turc en matière de liberté d'expression » et « l'amélioration de l'efficacité du système de justice pénale turc ». Un cinquième projet, financé par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (FFDH), était centré sur le « soutien au mécanisme de recours individuel auprès de la Cour constitutionnelle de Turquie ». La mise en œuvre d'un nouveau projet, financé principalement par l'Agence suédoise de coopération et de développement international (SIDA), sur « l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire turc (médiation, gestion du temps et qualité des services) » a commencé vers la fin de l'année. L'ensemble des programmes actifs se chiffre à quelque 17 millions d'euros.

KOSOVO

■ De substantiels programmes de coopération concernant l'État de droit, la gouvernance et la démocratie ont été mis en œuvre en 2014. Un document révisé donnant une vue d'ensemble de la coopération a été élaboré et bien accueilli par les autorités du

Kosovo. Le secrétariat du GRETA (contre la traite des êtres humains) a instauré un mécanisme apparenté au suivi pour le Kosovo et des mesures similaires ont été prises pour mettre à profit les instruments de la CEPEJ. En juin, le Kosovo est devenu le 60^e membre de la Commission de Venise. Plus tard dans l'année, le Comité des Ministres a adopté la résolution liée au rapport sur le Kosovo établi dans le cadre du troisième cycle de suivi de l'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme a assuré une formation au cabinet du Premier ministre sur les meilleures pratiques pour élaborer une stratégie globale en faveur des droits de l'homme. Dans le domaine de la diversité culturelle, des mécanismes locaux durables ont été mis en place. Les autorités du Kosovo ont adopté les rapports du deuxième cycle d'évaluation de la conformité de la législation avec les normes de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, d'une part, et le financement du terrorisme, d'autre part. Les activités relatives à l'éducation et aux droits des minorités ont été tout spécialement centrées sur l'inclusion et l'accès à l'éducation des communautés

rom, ashkali, égyptienne, et des rapatriés de force. En outre, en 2014, quatre conseillers juridiques de la Cour constitutionnelle du Kosovo ont participé à un détachement professionnel au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme. Des débats télévisés, des cours universitaires et des séminaires spécialisés sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme ont été organisés. Le programme conjoint axé sur les droits de l'homme s'étant conclu avec succès au début de l'année, un projet visant à y donner suite a été officiellement lancé en décembre.

► ÉTATS NON MEMBRES

PAYS VOISINS DU SUD

■ Le Conseil de l'Europe a renforcé son engagement en faveur des pays du sud de la Méditerranée, principalement par l'intermédiaire du « Programme Sud », un programme conjoint régional Conseil de l'Europe/Union européenne.

■ En Tunisie, le parlement a approuvé la loi portant création du Bureau du Conseil de l'Europe de Tunis. Au cours de cette année marquée par l'adoption de la Constitution et l'organisation réussie d'élections législatives et présidentielle, une coopération étroite a été établie entre l'Assemblée constituante nationale, d'une part, et la Commission de Venise et l'Assemblée parlementaire, d'autre part. Une assistance notable a été fournie grâce au « Programme Sud » et aux contributions bilatérales norvégiennes afin de soutenir les efforts de la Tunisie pour établir des institutions démocratiques et mettre son cadre juridique en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Parmi les domaines clés figuraient la réforme du système judiciaire, le renforcement de l'organisme national anticorruption, la lutte contre la traite des êtres humains et le soutien à la rédaction d'une nouvelle loi visant à combattre la violence à l'égard des femmes, sur la base des normes de la Convention d'Istanbul.

■ Au Maroc, les activités du Conseil de l'Europe se sont centrées sur la lutte contre la traite des êtres humains, la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants. Grâce au financement norvégien, l'Organisation a renforcé ses activités sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Le pays est devenu partie à plusieurs conventions du Conseil de l'Europe, dont la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la Convention sur la cybercriminalité ainsi que la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son protocole additionnel. L'application effective des 19 lois organiques prévues par la Constitution reste une priorité. L'assistance du Conseil de l'Europe visait à la fois à soutenir l'élaboration des lois organiques restantes et à assurer la mise en œuvre effective de celles qui ont déjà été approuvées, comme le renforcement de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD), et l'application de la Charte de la réforme du système judiciaire. Le Conseil de l'Europe a également soutenu les nouveaux rôles constitutionnels du parlement et de la société civile. Le Maroc a adhéré à l'Observatoire européen de l'audiovisuel dont il est devenu le 41^e membre (et premier membre non européen).

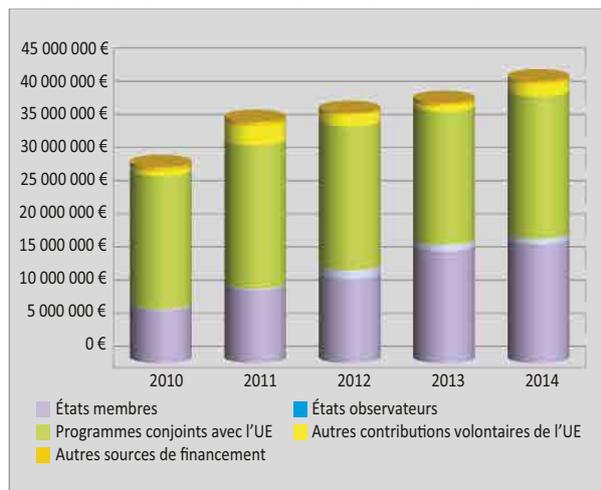
■ Le Conseil de l'Europe a intensifié sa coopération avec les autorités de la Jordanie dans les domaines suivants : l'efficacité de la justice et de la justice constitutionnelle grâce au programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe, et la violence à l'égard des femmes et des enfants, grâce à la contribution de la Norvège. La Jordanie a participé à des activités régionales du programme conjoint et à des actions de sensibilisation sur la valeur ajoutée, pour le système juridique jordanien, d'une adhésion à certaines conventions du Conseil de l'Europe.

ASIE CENTRALE

■ Un programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe a été lancé. Il constitue le principal instrument des « priorités de coopération avec le voisinage 2014-2015 pour le Kazakhstan : activités de coopération concernant les conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale ». Les échanges sur les priorités d'une coopération de voisinage ciblée pour la République kirghize (2015-2017) ont été menés à terme. La coopération s'est poursuivie principalement dans les domaines de la justice constitutionnelle, de l'accès à la justice et de la réforme électorale grâce à deux programmes conjoints avec l'UE. Le statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE a été octroyé au Parlement kirghize.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES POUR 2014



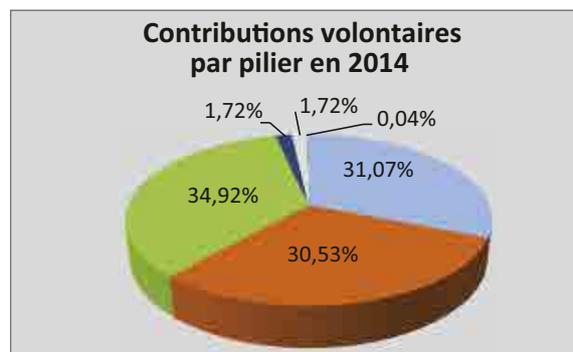
- Les recettes pour les programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE ont augmenté de 7 % à 21,5 millions d'euros (20 millions d'euros en 2013) et ont constitué 50 % du total des recettes extrabudgétaires.
- L'Union européenne a également alloué un certain nombre de contributions volontaires en dehors des programmes conjoints pour un montant total de 1,9 million d'euros (1,7 million € pour la DEQM, 200 000 € pour la CEPEJ, 19 000 € pour la Convention de Berne).
- Les contributions des Etats non membres ayant un statut d'observateur ont diminué de 20 % passant à 841 000 €.
- Les sources de financement dites « autres » (c'est-à-dire ne provenant ni de l'Union européenne ni d'Etats membres ou observateurs) se sont élevées à 395 000 €.

VOICI L'ÉVOLUTION EN 2014, EN COMPARAISON DE L'ANNÉE 2013

- Le total des recettes a augmenté de 8 % passant à environ 42,5 millions d'euros (39,3 millions € en 2013, 37,7 millions € en 2012, 36,4 millions € en 2011 et 29,6 millions € en 2010).
- Les contributions volontaires des Etats membres⁴ ont augmenté de 6 % passant à 17,9 millions d'euros.
- 38 Etats des 47 Etats membres ont versé des contributions en 2014 (37 en 2013). Les 10 plus gros donateurs ont apporté 71 % du total des recettes émanant des Etats membres (chiffre identique à 2013).
- La Norvège, le Danemark, la Suède et la Suisse comptent parmi les Etats membres ayant versé les plus importantes contributions, avec respectivement 5,5 millions d'euros, 1,7 million d'euros, 1,5 million d'euros et 1,25 million d'euros d'apports. Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme⁵ a, quant à lui, versé une contribution de 2,64 millions d'euros.

VOICI L'ÉVOLUTION ENTRE 2009 ET 2014

- Depuis 2009, le total des recettes a augmenté de 47 %.
- Les contributions volontaires des Etats membres ont augmenté de 125 %.
- Les recettes pour les programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE ont augmenté de 17,5 %.



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR PILIER EN 2014	EN EUROS
DROITS DE L'HOMME	13 208 787,44
ÉTAT DE DROIT	12 983 076,69
DÉMOCRATIE	14 849 302,42
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES	730 736,08
FINANCEMENT AU NIVEAU DU PLAN D'ACTION	729 206,89
CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION SPÉCIFIQUE	18 139,31
TOTAL	42 519 248,83

4. Y compris le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF) et les Mécanismes de subvention de l'Espace économique européen et de la Norvège (EEA and Norway Grants).

5. Allemagne, Finlande, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.



De gauche à droite :
Fatou Bensouda,
procureur de la Cour pénale internationale,
Lisbeth Lijnzaad,
présidente du CAHDI,
et **Jörg Polakiewicz**,
jurisconsulte, directeur du Conseil juridique
et du droit international public



Les membres du **Comité des
conseillers juridiques sur le droit
international public (CAHDI)**

Droit international public

www.coe.int/fr/web/cahdi

Le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) contribue au développement du droit international public.

En 2014, s'agissant de la question des « immunités », le CAHDI a contribué au développement du droit coutumier en préparant une déclaration sur « Les immunités juridictionnelles des biens culturels appartenant à un État », qui est publiée sur le site web du CAHDI et compte à ce jour six États signataires. Par ailleurs, il a examiné plusieurs questions relatives aux immunités des États et des organisations internationales, notamment celles relatives aux missions spéciales et à la signification ou notification des actes introductifs d'instance à un État étranger. Le CAHDI a également ouvert un débat sur le règlement des différends de droit privé auxquels une organisation internationale est partie. Ces discussions générales sur les immunités ont permis le développement et la mise à jour de la base de données sur la « pratique des États concernant les immunités des États » qui compte à ce jour 35 réponses d'États membres et non membres du Conseil de l'Europe, et une réponse d'une organisation internationale (Union européenne).

■ Une autre base de données du CAHDI, celle sur l'« Organisation et les fonctions du Bureau du conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères » – constituée de réponses nationales à un questionnaire – a également beaucoup évolué en 2014, dans la mesure où le questionnaire a été révisé en incluant des questions additionnelles relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe 2014-2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette base de données compte actuellement 47 réponses d'États membres et non membres du Conseil de l'Europe, et une réponse d'une organisation internationale (Interpol).

■ Enfin, la base de données du CAHDI sur les « Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et le respect des droits de l'homme » compte à ce jour 37 réponses d'États membres et non membres du Conseil de l'Europe, et une réponse d'une organisation internationale (Union européenne). Cette base de données a été très appréciée et a contribué en 2014 à l'initiative intitulée « Examen de haut niveau des sanctions des Nations Unies » (« High Level Review of United Nations Sanctions »). À cet égard, le secrétariat du CAHDI a participé et contribué à la préparation du rapport final de résultats sur les sanctions des Nations Unies, lequel sera soumis à la considération des comités des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

■ Dans son rôle d'observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le CAHDI a recueilli les réactions des délégations face à 20 réserves et/ou déclarations susceptibles d'objection. Cette activité contribue au dialogue réservataire sur le plan international et a un impact sur les actions postérieures des États en rapport avec les réserves et/ou déclarations évoquées.

■ Le CAHDI a également tenu des échanges de vues sur des questions d'actualité relatives au droit international, en particulier sur les aspects de droit international relatifs aux événements récents en Ukraine et la possibilité de priver de leur citoyenneté les personnes qui vont dans un pays étranger pour rejoindre des groupes impliqués dans des conflits armés, et ainsi devenir des « combattants terroristes étrangers ». Il a par ailleurs effectué un suivi des développements récents concernant le droit international humanitaire, l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public, ainsi que la Cour pénale internationale et les autres tribunaux pénaux internationaux. Sur ce sujet, les membres du CAHDI ont tenu un échange de vues avec le procureur de la Cour pénale internationale, M^{me} Fatou Bensouda. En outre, en marge de ses deux réunions annuelles, le CAHDI a organisé deux séminaires, respectivement sur « L'immunité *ratione materiae* des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère » et « Les aspects juridiques du rôle de l'État hôte d'organisations internationales ».

■ Au cours de l'année, le CAHDI a poursuivi et renforcé sa coopération et sa collaboration avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales, en particulier par le biais de l'échange de vues annuel avec la Commission du droit international des Nations Unies et la participation aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le secrétariat du CAHDI a également participé à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

■ Le CAHDI a communiqué aux Délégués des Ministres son avis sur la Recommandation 2037 (2014) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur l'obligation des institutions internationales de répondre de leurs actes en cas de violation des droits de l'homme.



Rencontre entre le Secrétaire Général, **Thorbjørn Jagland**, et le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, **Sergei Lavrov** (Moscou, Fédération de Russie, septembre 2014)

Communication

La Direction de la communication (DC), qui collabore étroitement avec les professionnels des médias et les multiplicateurs et réseaux européens, a œuvré en 2014 pour mieux faire connaître les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Quarante-deux interviews et sept tribunes au total ont été reprises par des journaux influents. En un an, l'équipe de suivi des médias a repéré 14 080 articles et sujets d'information dans la presse et en ligne qui mentionnaient le Conseil de l'Europe. La situation en Ukraine, les rapports d'organes de suivi comme les conclusions du Comité européen des droits sociaux, les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, les sessions de l'Assemblée parlementaire, l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et l'enquête SPACE (Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe) ont suscité une large couverture, ainsi que les déclarations du Secrétaire Général et d'autres personnalités sur certaines questions spécifiques concernant l'Organisation. Près de 1 200 journalistes étaient présents à Strasbourg lors de la visite du pape aux institutions européennes. Cette visite au Conseil de l'Europe a entraîné la publication de plus de 200 articles.

■ La DC a fourni 138 sujets d'information aux grandes télévisions, agences de presse et chaînes de radiotélédiffusion d'Europe : les réseaux d'information en eurovision (UER), Reuters, Associated Press Television News (APTN) et ENEX (European News Exchange). Ces sujets couvraient un large éventail de thèmes comme les grands arrêts de la Cour, des reportages sur l'Assemblée parlementaire, ou les visites de personnalités, notamment le pape François. Seize interviews vidéo de responsables et d'experts du Conseil de l'Europe ont été proposées aux chaînes de télévision.

■ Quarante-sept éditions du journal d'information en ligne ont été produites au cours de l'année. Le programme a adopté un format bihebdomadaire plus court et davantage axé sur les informations afin de développer l'audience. Grâce à des opérations dynamiques de marketing, le journal a été téléchargé sur un grand nombre de sites internet influents, en particulier le site « EU Views » basé à Bruxelles. Fin 2014, la page WebTV avait attiré près de 300 000 visites et comptait plus de 40 000 visionnages de vidéos.

■ La direction continue de réaliser un certain nombre de nouveaux films consacrés à des domaines spécifiques du travail de l'Organisation, notamment cinq spots pour la campagne « Non au discours de haine » et une version en italien du court-métrage concernant la Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été diffusé par la chaîne italienne RAI.

■ Le nombre de visiteurs individuels du site du Conseil de l'Europe a dépassé 4,6 millions. Celui des accès au blog sur l'Europe des droits de l'homme a atteint 96 000. Il y a eu sept fois plus d'accès pour visionner les vidéos postées sur YouTube, soit 870 000. Les contacts du compte Twitter officiel de l'Organisation en anglais ont plus que doublé pour atteindre le chiffre de 119 000 et le nouveau flux Twitter officiel en français a intéressé 1 500 contacts. Les contacts de la page officielle Facebook ont également plus que doublé, si bien qu'ils dépassent les 115 000 et le nouveau profil Facebook en russe s'est vu décerner 1 000 « j'aime ».

■ La direction poursuit son travail pour faire migrer les sites internet du Secrétariat vers le nouveau système de gestion des contenus Liferay, afin de créer de nouveaux sites et de proposer des solutions comme une conception réactive (dispositifs mobiles). En coopération avec la Direction des technologies de l'information, la DC assiste les services opérationnels pour élaborer et mettre à jour la présence globale de l'Organisation sur internet en mettant à disposition des modèles de page, des normes graphiques, de grandes lignes éditoriales et des bonnes pratiques de communication efficace. La présentation du portail de l'Organisation a été revue. Plus de 200 agents ont été formés au partage de connaissances sur CMS (*content management system*), à la méthodologie de la Toile, à l'optimisation des moteurs de recherche et à l'exploitation des ressources du web.

■ La direction a poursuivi son programme de stages de formation aux médias pour les agents de toute l'Organisation. Une formation spécifique de deux jours a été organisée pour la direction elle-même de façon à optimiser l'effet de la communication en faisant ressortir l'importance croissante de la communication en ligne, y compris les médias sociaux, et l'impératif de créer des contenus audiovisuels originaux et pertinents.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

■ L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier la célébration du 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne, ainsi que le Festival EYE (Événement pour la jeunesse) dans le cadre de la Fête de l'Europe du 9 au 11 mai 2014.

■ Une exposition célébrant le 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne a été produite en 11 versions linguistiques et présentée à Bakou (Azerbaïdjan) à l'occasion du Forum pour la jeunesse, à Bruxelles (Belgique), à l'occasion de la célébration de l'anniversaire par la présidence belge de l'Organisation, au Centre européen de la jeunesse de Budapest, dans les Bureaux du Conseil de l'Europe de Tirana (Albanie), Erevan (Arménie), Chişinău (République de Moldova) et Moscou (Fédération de Russie), pendant le Festival du film de Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) ainsi que sur les grilles du bâtiment Agora du Conseil de l'Europe.

■ Dans le cadre du partenariat avec la ville de Strasbourg, une rencontre des « Dialogues de Strasbourg » a été organisée sur le thème « Produits médicaux falsifiés : quels risques courez-vous ? », avec Bart Wijnberg, expert en santé publique auprès du Conseil de l'Europe.

■ Le Conseil de l'Europe était présent au Festival du film d'Istanbul (Turquie) pour la 8^e édition du prix FACE et à celui de Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), au Forum sur la gouvernance de l'internet d'Istanbul, ainsi qu'au Concours international de chansons en langues minoritaires (Liet International) à Oldenbourg (Allemagne).

■ Les publications de l'Organisation ont également été présentées au salon du livre juridique à Paris, au salon du livre de Francfort et aux congrès du Consortium européen de recherches en sciences politiques (European Consortium of Political Research) à Glasgow (Royaume-Uni) et de l'Association internationale de science politique (International Political Science Association) à Montréal (Canada).

■ À l'occasion de tous ces événements, des lignes graphiques ou des supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés et produits. Ils ont été promus à travers la base de contacts (plus de 11 000 destinataires) et auprès de sites partenaires.

■ Six publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation : *La liberté d'expression et internet* (français), *L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme* (anglais), *Le droit à des élections libres* (français et anglais), *Connexions – Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme* (français et anglais) et *Adoption – Droit et pratique établis par la Convention européenne en matière d'adoption des enfants – révisée* (français).



Concours européen de plaidoiries sur la Convention européenne des droits de l'homme organisé par l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA) en coopération avec la Direction de la communication : **l'équipe de la City University de Londres** (Royaume-Uni), vainqueur de la deuxième édition (Strasbourg, février 2014)

■ Le nouveau dépliant général sur l'Organisation est désormais disponible en 47 langues. Une nouvelle brochure sur le partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a été publiée, ainsi qu'un dépliant sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un DVD sur les activités du Conseil de l'Europe a été produit dans le cadre de la présidence de l'Autriche ; l'exposition sur la Convention culturelle européenne a été traduite en allemand, en azerbaïdjanais et en néerlandais, dans le cadre des présidences successivement de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan et de la Belgique. Le dépliant « Portez vos droits » sur les articles de la Convention européenne des droits de l'homme a été traduit et diffusé en néerlandais.

■ La nouvelle plateforme de publications en ligne lancée en octobre 2013 continue à développer son offre de produits numériques, en proposant plus de 1 500 fichiers PDF, epub et mobi. Les produits destinés au grand public (brochures, affiches, documents pour les enseignants) peuvent être consultés et téléchargés gratuitement en intégralité sur edoc.coe.int. Les autres publications peuvent être commandées en ligne sur book.coe.int, la librairie en ligne, où l'on peut également consulter des extraits de livres.

■ Près de 40 000 visiteurs ont participé aux programmes d'étude et de visite d'information sur le Conseil de l'Europe. Le partenariat avec le réseau ELSA (Association européenne des étudiants en droit) s'est poursuivi avec la deuxième édition du concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme, le premier du genre en Europe. Soixante-douze équipes de 29 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive relative à la liberté d'expression. La finale s'est déroulée en février à la Cour européenne des droits de l'homme et a rassemblé 16 équipes en provenance de 10 pays.

■ La nouvelle identité visuelle a été déployée dans l'Organisation grâce à la publication du « Manuel d'identité visuelle », intégrant les variantes du logo officiel ainsi que l'ensemble des gabarits harmonisés pour les supports imprimés et événementiels.

Contributions des pays membres du Conseil de l'Europe en 2014 (en euros)

ÉTATS MEMBRES	
ALBANIE	475 311,28
ANDORRE	270 746,22
ARMÉNIE	357 815,74
AUTRICHE	5 419 246,10
AZERBAÏDJAN	1 131 584,99
BELGIQUE	7 016 619,94
BOSNIE-HERZÉGOVINE	555 660,80
BULGARIE	1 145 295,78
CROATIE	1 108 727,11
CHYPRE	502 126,35
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	3 177 849,62
DANEMARK	4 385 038,79
ESTONIE	481 552,96
FINLANDE	3 450 702,87
FRANCE	38 000 607,04
GÉORGIE	509 193,78
ALLEMAGNE	35 097 954,55
GRÈCE	4 569 373,21
HONGRIE	2 325 818,50
ISLANDE	481 552,96
IRLANDE	3 092 345,58
ITALIE	35 094 389,17
LETTONIE	563 640,02
LIECHTENSTEIN	353 250,91

LITUANIE	762 342,21
LUXEMBOURG	891 663,69
MALTE	378 082,91
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	342 362,04
MONACO	345 899,47
MONTÉNÉGRO	381 848,81
PAYS-BAS	11 037 180,01
NORVÈGE	5 699 028,07
POLOGNE	8 221 686,95
PORTUGAL	3 629 733,22
ROUMANIE	3 519 225,89
FÉDÉRATION DE RUSSIE	32 280 879,11
SAINT-MARIN	141 535,53
SERBIE	1 057 212,29
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	1 461 361,73
SLOVÉNIE	831 989,04
ESPAGNE	21 013 628,27
SUÈDE	6 477 212,63
SUISSE	7 456 215,66
« L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »	483 652,56
TURQUIE	13 184 304,30
UKRAINE	4 148 652,67
ROYAUME-UNI	31 806 578,28
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	305 118 679,61

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2014 (en euros)

ÉTATS MEMBRES

1 NORVÈGE	5 510 488,80
2 FONDS FIDUCIAIRE POUR LES DROITS DE L'HOMME ⁶	2 644 075,39
3 DANEMARK	1 672 846,61
4 SUÈDE	1 508 388,70
5 SUISSE	1 252 537,70
6 ROUMANIE	611 942,31
7 FINLANDE	563 030,83
8 ALLEMAGNE	476 968,45
9 FRANCE	471 938,84
10 TURQUIE	325 934,04
11 ROYAUME-UNI	303 363,73
12 BULGARIE	266 097,54
13 MÉCANISME DE SUBVENTION DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN ⁷ (EEE)	265 516,00
14 ITALIE	265 037,73
15 AZERBAÏDJAN	218 880,00
16 CROATIE	183 218,13
17 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	148 193,50
18 FÉDÉRATION DE RUSSIE	118 748,86
19 LUXEMBOURG	116 539,09
20 POLOGNE	117 481,49
21 PAYS-BAS	107 500,00
22 MONACO	101 000,00
23 LETTONIE	93 532,59
24 AUTRICHE	91 500,00
25 LIECHTENSTEIN	88 287,72
26 IRLANDE	87 269,14
27 ISLANDE	62 048,52
28 ESTONIE	55 000,00
29 BELGIQUE	49 753,15
30 MALTE	43 074,60
31 PORTUGAL	41 500,00
32 ANDORRE	22 250,00
33 SLOVAQUIE	16 870,43
34 HONGRIE	14 206,89
35 SERBIE	13 114,31
36 CHYPRE	2 200,00

TOTAL ÉTATS MEMBRES 17 930 335,09

ÉTATS OBSERVATEURS

1 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	426 426,89
2 JAPON	345 000,00
3 SAINT-SIÈGE	69 441,00

TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS 840 867,89

UNION EUROPÉENNE

PROGRAMMES CONJOINTS	21 458 623,21
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 894 348,00

TOTAL UNION EUROPÉENNE 23 352 971,21

AUTRES

1 FONDATION A.G. LEVENTIS	104 616,00
2 ISRAËL	64 920,00
3 MICROSOFT CORPORATION	50 000,00
4 FONDATION CAIXA	29 278,40
5 ÎLE DE MAN	21 400,00
6 ÉTATS DE GUERNESEY	21 400,00
7 ÉTATS DE JERSEY	21 400,00
8 SUPPORTERS OF CIVIL SOCIETY IN RUSSIA	20 741,71
9 IJAB FACHSTELLE FÜR INTERNATIONALE JUGENDARBEIT DER BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND	20 000,00
10 MAROC	10 000,00
11 FONDATION DU JAPON	9 934,36
12 FONDATION CHARTA 77	7 500,00
13 VÁCLAV HAVEL LIBRARY	7 500,00
14 UNIVERSITÉ DE GRAZ	2 884,17
15 OFFICE DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR)	2 500,00
16 FONDATION ANNA LINDH	1 000,00

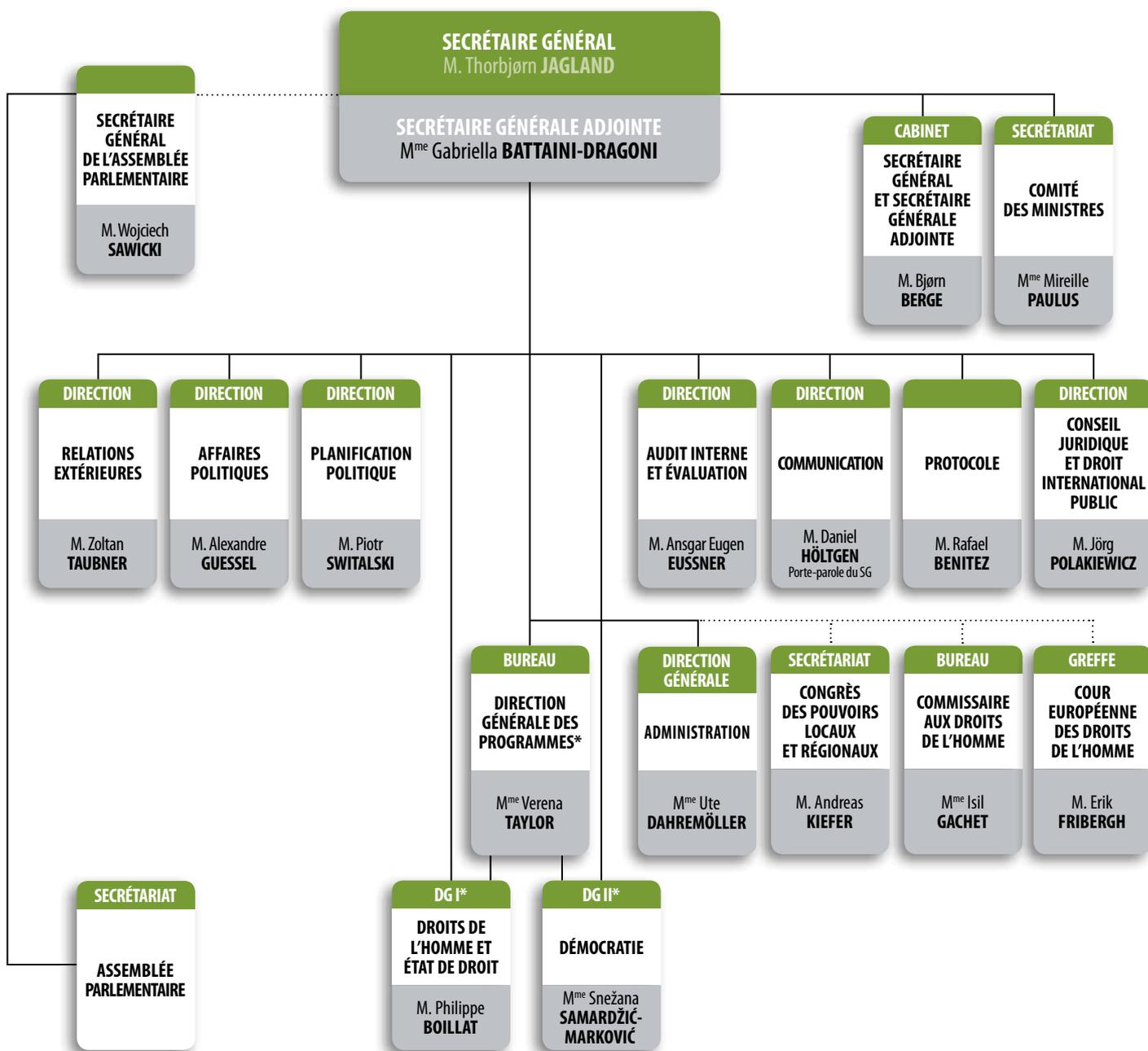
TOTAL AUTRES 395 074,64

GRAND TOTAL 2014 42 519 248,83

6. Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Royaume-Uni.

7. Islande, Liechtenstein, Norvège.

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2014



*DGI DGII rapportent au Secrétaire Général
Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales

Cette publication passe en revue les travaux menés au cours de l'année 2014 par les différents organes et secteurs d'activité du Conseil de l'Europe, en présentant une sélection de points forts et de réalisations de l'Organisation.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.